

CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC COUNCIL

EXEMPLAIRE

N° 106

N A T O C O N F I D E N T I E L C O P Y

ORIGINAL : ANGLAIS

6 mars 1972

DOCUMENT

C-N(72)13

L'ENDETTEMENT DES PAYS COMMUNISTES

Rapport du Comité Economique

1. Une procédure de rapport des crédits à l'exportation garantis par les pays membres de l'OTAN aux pays communistes a été mise en oeuvre depuis 1959 (1).

2. L'accroissement rapide de l'endettement des pays communistes a soulevé la question de savoir si certains d'entre eux n'avaient pas contracté d'engagements excessifs. Le Conseil a donc invité le Comité Economique à examiner cette question (2).

3. Le présent document se fonde dans une très large mesure sur des renseignements fournis par les capitales. Il comprend un calendrier des échéances établi jusqu'en 1978 concernant les crédits privés à l'exportation qui ont été officiellement garantis par les pays de l'OTAN à la fin de 1970. Par contre, il n'a pas été jugé opportun de tenter d'évaluer dans quelle proportion les crédits à l'exportation octroyés ultérieurement augmenteront le service de la dette. En outre, ce rapport ne peut prétendre être parfaitement complet ou exact dans la mesure où dans certains cas il a fallu avoir recours à des renseignements de source moins sûre que les rapports émanant des pays membres.

4. Le présent document est de caractère purement descriptif. Il comporte trois parties dont la première traite des crédits à l'exportation et autres, la deuxième de l'endettement et la troisième procède à une analyse pays par pays.

(Signé) Y. LAULAN

Président

OTAN,
1110 Bruxelles

Le présent document comprend : 6 annexes.

(1) Le dernier rapport à ce sujet a été diffusé le 29 avril 1971 sous la cote C-M(71)24.

(2) C-M(70)2, C-R(70)8 et C-R(70)32

N A T O C O N F I D E N T I E L

L'ENDETTEMENT DES PAYS COMMUNISTES

RESUME ET CONCLUSIONS

Au cours des dix dernières années les crédits à l'exportation consentis aux pays communistes par les pays de l'Alliance ont pris une importance considérable, si bien qu'à la fin de 1970 les sommes dues par les pays communistes d'Europe atteignaient, à ce titre, environ 4,7 milliards de dollars, dont 2,5 milliards pour les pays de l'Europe de l'Est et 2,2 milliards pour l'Union Soviétique. On soulignera la part croissante des crédits à long terme, dont la durée va dans certains cas bien au-delà de 10 ans, qui représentent, à l'heure actuelle, 65% de l'endettement.

2. L'examen du calendrier des échéances de ces pays montre que, dans certains cas - Roumanie et Bulgarie notamment - le service de la dette sera relativement lourd. En conséquence, bien que les pays communistes se soient acquittés jusqu'à présent de leurs obligations de façon satisfaisante, il apparaît probable que certains d'entre eux pourraient voir s'aggraver leurs difficultés de paiement.

3. Dans un cas au moins - la Hongrie - les crédits autres qu'à l'exportation semblent avoir représenté un montant substantiel. Il n'est pas exclu que cette forme de crédits soit appelée à prendre un certain développement. En fonction des renseignements connus, il apparaît probable que les crédits accordés par les pays n'appartenant pas à l'OTAN représentent au moins un quart des crédits accordés par les pays de l'Alliance.

4. L'analyse par pays révèle que l'URSS reste normalement l'emprunteur principal, notamment pour les crédits à long terme, ce qui lui assure une structure de la dette relativement favorable contrairement, par exemple, à la Roumanie et à la Bulgarie.

I. CREDITS A L'EXPORTATION ET AUTRES CREDITS

5. Les crédits à l'exportation ont pris une importance considérable au cours des années 1950, et plus particulièrement dans les années 1960. Les pays communistes ont commencé à bénéficier de ces crédits plus tard que les pays en voie de développement : vers la fin des années 1950 pour les crédits allant jusqu'à 5 ans au moins et en 1963-

C-M(72)13

1964 pour les crédits à plus long terme (1).

6. Les crédits privés à l'exportation accordés avec un soutien officiel (2) sont principalement à l'origine de l'endettement en devises convertibles de l'URSS et de l'Europe de l'Est. Les renseignements dont on dispose à ce sujet sont plus complets et plus sûrs que pour les crédits privés à l'exportation non garantis, les crédits à l'exportation accordés par des pays n'appartenant pas à l'OTAN, les emprunts sur les marchés financiers occidentaux, etc... qui sont étudiés séparément.

A. Crédits privés à l'exportation accordés avec un soutien officiel.

(i) Evolution

7. Les nouveaux crédits à l'exportation accordés par les pays de l'OTAN ont fait l'objet de rapports réguliers depuis 1965. Ainsi qu'il ressort des tableaux 1 et 2, ces montants accusent de fortes variations d'une année à l'autre, notamment dans le cas des crédits à long terme (crédits de plus de 5 ans). En 1970, les crédits nouvellement accordés ont atteint \$ 1,2 milliard, soit 12% de moins que le maximum enregistré en 1969, mais nettement plus qu'au cours des années précédentes. De 1964 à 1970 la tendance vers un accroissement progressif des crédits apparaît nettement.

8. L'accroissement des crédits accordés est principalement dû à l'URSS. En ce qui concerne l'Europe de l'Est les crédits accordés étaient déjà élevés en 1965 et se sont accrus jusqu'en 1969 à un taux annuel moyen de 3,5%. Par contre l'URSS, partant d'une base beaucoup plus faible, a reçu en 1970 un montant plus élevé que tous les pays de l'Europe de l'Est pris ensemble (Voir graphiques I et II en Annexe VI).

9. La plupart des crédits reçus par l'URSS depuis 1966 sont de plus de 5 ans. Pour 1969-1970 ces crédits représentent 93% du total. La part des crédits à long terme dans le total obtenu par les pays de l'Europe de l'Est est plus modeste : 35% (Voir tableaux 4 et 4a).

(1) Depuis 1964, la part des pays communistes dans tous les crédits à long terme garantis par les pays de l'OCDE, a été d'environ 12% (Voir Annexe III).

(2) Les crédits connus comprennent les intérêts à payer.. Aucune information n'a été donnée sur les crédits commerciaux de 180 jours ou moins. (Voir Annexe I à ce document et le document AC/127-D/331 en date du 2 février 1971).

10. La part de chaque pays de l'Europe de l'Est dans le total accordé ne s'est pas modifiée de façon particulièrement remarquable. Dans ce groupe de pays, les principaux emprunteurs sont la Roumanie et la Pologne. En tenant compte des crédits intra-allemands (on ne possède de précision à ce sujet que pour le dernier semestre de 1970), la RDA vient au troisième rang.

(ii) Coût

11. Dans certains pays exportateurs, divers procédés permettent de ramener le coût des crédits à l'exportation en-dessous des taux pratiqués pour des transactions internes; ces dispositions ont opéré à l'avantage de tous les importateurs y compris les pays communistes. Aucun pays de l'OTAN n'accorde en principe de conditions privilégiées aux pays communistes par rapport aux autres pays industrialisés. Quelques indications sur les taux actuellement pratiqués à l'égard des pays communistes figurent à l'Annexe II.

(iii) Durée

12. Alors qu'au cours des années cinquante la plupart des crédits étaient de moins de 5 ans, les crédits à long terme se sont généralisés depuis 1960, dans la mesure où les dispositions prévues dans le cadre de l'Union de Berne d'imposer une limite de 5 ans aux crédits garantis à l'exportation ont été progressivement assouplies dans la pratique.

13. Dans la plupart des pays exportateurs, les crédits à long terme s'étendent sur une période de 7 à 10 ans à compter de la date de la livraison des biens en cause. Il est à noter que dans le cas de la vente d'usines "clé en mains" les délais s'écoulant entre la signature du contrat et la livraison effective peuvent atteindre jusqu'à 3 ans ou plus. Des informations récentes et non confirmées ont fait état de crédits allant jusqu'à 20 ans.

B. Crédits privés à l'exportation (sans garantie officielle).

14. A l'exception de la Norvège et de l'Italie (1) les pays membres n'ont pas été en mesure de fournir des informations sur les montants des crédits à l'exportation sans garantie accordés aux pays communistes. On sait cependant que dans certains cas des exportateurs ont pu obtenir le concours d'une banque occidentale ou d'une banque

(1) Dans le cas de l'Italie, les crédits non garantis représentaient environ 14% des crédits accordés aux pays de l'Europe de l'Est, et 0,6% des crédits de plus de 360 jours à l'URSS. Dans le cas de la Norvège, les crédits privés non garantis accordés par ce pays pour le financement des ventes de navires d'occasion aux pays de l'Europe de l'Est représentaient à la fin de 1970 environ 43% de tous les crédits en cours accordés aux pays communistes.

C-N(72)13

soviétique établie à l'Ouest pour financer leurs exportations sans garanties officielles (1). Il y a des raisons de croire cependant que ce mode de financement n'entre que pour une faible part dans le volume total des crédits accordés par la plupart des pays alliés.

C. Crédits de gouvernement à gouvernement

15. Selon les renseignements communiqués à l'OTAN, le seul gouvernement à avoir accordé des crédits de cette nature est celui des Etats-Unis en faveur de la Pologne en 1946, 1957, 1958 et 1959, pour une valeur totale, à l'origine, de \$ 101 millions, dont \$ 57 millions étaient encore dus à la fin de 1970.

D. Autres emprunts

16. En 1968, la Hongrie a souscrit sur le marché de l'Euro-dollar des emprunts à 3 ou 4 ans pour environ \$ 10 millions, suivis par une deuxième tranche de \$ 15 millions obtenus avec le concours de consortiums bancaires dirigés respectivement par les Banques Lazard et Rothschild. En 1969, la Banque de Londres et d'Amérique du Sud a facilité un prêt de \$ 15 millions en faveur de la Banque nationale de Hongrie. Ces fonds, qui ont été obtenus par un syndicat de douze banques internationales, devaient être utilisés pour le développement de l'industrie de l'aluminium. De même, cette banque a facilité en 1970 un emprunt de \$ 30 millions. Celui-ci consenti pour 5 ans et remboursable à compter de 1973, était destiné à la modernisation de l'industrie des produits pharmaceutiques. En 1971, la Hongrie a été le premier pays de l'Europe de l'Est à lancer avec succès un emprunt de \$ 25 millions à 10 ans sur le marché des Euro-obligations. En décembre de la même année, un consortium de 18 banques internationales a consenti à la Banque nationale de Hongrie un nouveau prêt de cinq ans de \$ 50 millions afin de faciliter le programme hongrois de développement des industries exportatrices. Si ces informations sont complètes, les prêts de cette nature à la Hongrie entre 1968 et 1971 atteindraient donc \$ 145 millions (2).

E. Accords de compensation

17. Un certain nombre d'accords ont été conclus entre l'URSS et les pays de l'Europe de l'Est, d'une part, et les pays occidentaux, d'autre part, en ce qui concerne les compensations relatives aux dettes d'avant-guerre, aux nationalisations et - dans le cas de l'URSS - aux prêts bails.

(1) L'établissement soviétique GARANT dont le siège est en Autriche accorde une assurance pour les risques politiques et commerciaux. Cette garantie est acceptée par certaines banques en Autriche et en Allemagne.

(2) Voir note bas de page 6

Les versements annuels au titre de ces accords ne représentent pas des sommes importantes (1).

F. Crédits à l'exportation consentis par des pays n'appartenant pas à l'OTAN.

18. Il n'existe pas d'informations complètes sur l'importance des crédits à l'exportation accordés par des pays industrialisés n'appartenant pas à l'OTAN. Il est cependant connu que le Japon vient tout de suite après les Etats-Unis comme principal fournisseur des crédits à l'exportation à l'ensemble du monde, et que ce pays a également consenti des crédits considérables à l'URSS et à quelques pays de l'Europe de l'Est. De surcroît l'Autriche et, dans une moindre mesure, la Suède et la Suisse ont accordé des crédits de fournisseur aux pays communistes.

19. Certaines indications sont disponibles en ce qui concerne le montant des crédits à long terme pour l'achat de biens d'équipement consentis à l'URSS par les pays n'appartenant pas à l'OTAN. Pour la période 1965-1970, ces crédits auraient au moins atteint \$ 550 millions (contre un montant de \$ 1,9 milliard pour les crédits accordés par les pays de l'OTAN). En conséquence, environ 22% du total des crédits de cette nature proviendraient des pays n'appartenant pas à l'OTAN(2). Pour la même période les crédits de cette nature accordés aux pays de l'Europe de l'Est auraient au moins atteint \$ 240 millions (contre \$ 1,4 milliard pour les crédits accordés par les pays de l'OTAN), soit environ 15% du total (2). Cependant le rôle des pays n'appartenant pas à l'OTAN semble varier sensiblement d'un pays de l'Europe de l'Est à l'autre (Voir Partie III ci-dessous).

(1) En 1963 ces remboursements s'élevaient à environ \$ 9 millions pour tous les pays de l'Europe de l'Est (AC/127-WP/173(Révisé)) et à environ \$ 19 millions pour l'URSS (AC/127-WP/193).

(2) Les chiffres concernant les pays OTAN et ceux qui n'y appartiennent pas ne sont pas strictement comparables car d'origine différente. D'une façon générale les chiffres concernant les pays de l'OTAN sont plus complets. De ce fait, il est vraisemblable que l'importance des crédits à long terme accordés par les pays n'appartenant pas à l'OTAN a été sous-estimée. C'est ce qui ressort en particulier du rôle respectif des pays de l'OTAN et des pays de l'OCDE n'y appartenant pas dans le commerce avec les pays communistes d'Europe. En 1970, les pays de l'OCDE n'appartenant pas à l'OTAN (Japon, Autriche, Espagne, Finlande, Irlande, Suède et Suisse) sont entrés pour 37% et 21% respectivement dans le commerce total des pays de l'OCDE avec l'URSS et avec les pays de l'Europe de l'Est.

C-M(72)13

- 6 -

II. ENDETTEMENT GLOBAL

A. Montant cumulé des crédits en cours

20. Bien que des fluctuations marquées soient intervenues d'année en année dans l'octroi des nouveaux crédits, le montant total des crédits en cours a augmenté presque sans interruption depuis 1959. Pendant cette période les pays de l'Est ont presque chaque année emprunté plus qu'ils n'ont remboursé et dans une proportion croissante les nouveaux crédits étaient de plus de 5 ans. A la fin de 1970, les sommes dues par les pays communistes d'Europe atteignaient environ \$ 4,7 milliards, dont \$ 2,5 pour les pays de l'Europe de l'Est et \$ 2,2 pour l'Union Soviétique

B. Calendrier des échéances

21. La nouvelle procédure (1) de rapports périodiques a permis pour la première fois l'établissement d'un calendrier des remboursements jusqu'en 1978 (2). Cet échéancier se présente de la façon suivante :

(1) AC/127-D/331

(2) Bien entendu, ce calendrier est incomplet, en ce sens qu'il n'est pas possible de tenir compte des nouveaux crédits qui ont été octroyés en 1971 ou qui le seront au cours des années suivantes. Pour l'année 1972 et les années suivantes, le service de la dette sera donc majoré du montant des remboursements des crédits accordés en 1971 et par la suite. Seules les données relatives aux échéances figurant pour 1971 sont complètes dans la mesure où les crédits accordés cette année ne donneront pas lieu à remboursement avant 1972. Par ailleurs, les données du tableau sont fondées sur l'échéancier des remboursements prévus par les contrats ; cependant, au cours de l'exécution de ces derniers il est vraisemblable que des modifications interviendront dans le rythme des remboursements de crédits.

Note (2) de la page 4

"D'après des informations de Presse, la Roumanie a également obtenu pour \$13 millions de prêts de cette nature et la Banque du Comecon (Banque Internationale pour la Coopération Economique) négocie actuellement des emprunts importants avec diverses banques occidentales. Un crédit à moyen terme de \$20 millions lui a déjà été octroyé par un consortium bancaire, et un autre prêt de \$60 millions aurait été négocié récemment".

Service de la dette au titre des crédits garantis à l'exportation (1)

en millions		en milliers de \$ E.U.							
Pays débiteur	Montant total des crédits en cours 31/12/70	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978 et les années suivantes
Europe de l'Est	2572,1	644341	511527	418397	316580	247661	171780	105976	151569
URSS	2177,4	310231	271270	244820	230412	219407	186893	165784	548576
TOTAL	4749,5	954572	782797	663217	546992	467068	358673	271760	700 145

22. Ce tableau appelle un certain nombre de commentaires. Les remboursements dus par l'URSS et les pays de l'Europe de l'Est pour 1971 s'élèvent à \$ 955 millions, soit 20% des crédits en cours. Les remboursements dus au titre de 1971 apparaissent très importants ; ces remboursements déclinent par la suite de façon régulière jusqu'en 1977. Par ailleurs, entre 1972 et 1977 aucun des emprunteurs n'aura à faire face à une concentration de ses obligations sur une année particulière en ce qui concerne les crédits déjà accordés. Il n'a pas été possible de chiffrer le service de la dette sur les crédits qui ont été accordés depuis la fin de 1970 et qui le seront à l'avenir.

23. Pour la période allant jusqu'en 1978, la structure de la dette de l'URSS est beaucoup plus favorable que celle des pays de l'Europe de l'Est, en ce sens que la dette soviétique est à plus long terme. D'ici à 1975, l'Union Soviétique ne devra rembourser que 59% des crédits à l'exportation qui lui ont été accordés contre 83% pour l'Europe de l'Est (tableau 7). Cet état de choses provient du fait que

(1) Les paiements comprennent les intérêts et les remboursements en capital. Le tableau 6 ventile les remboursements pour chacun des pays de l'Europe de l'Est. Les crédits en cours concernant cinq pays de l'Europe de l'Est pour un montant de \$ 4,2 millions ne sont pas inclus ci-dessus, leur échéancier n'étant pas connu. Il est cependant probable que leur remboursement prendra place après 1978.

87% des crédits à l'exportation accordés à l'URSS sont consentis pour plus de 5 ans, contre 47% seulement pour les pays de l'Europe de l'Est (voir tableau 4(a)). De même, il est vraisemblable que les crédits à plus de cinq ans négociés par l'URSS sont en moyenne d'une durée supérieure à ceux obtenus par les pays de l'Europe de l'Est. Il est probable que cela résulte du fait que dans le cas de l'URSS ces financements concernent dans une plus large proportion des grands projets, et que ce pays bénéficie d'une position plus forte dans ses négociations avec les firmes occidentales.

24. On note également des différences considérables d'un pays de l'Europe de l'Est à l'autre. Trois pays (Pologne, Bulgarie et Hongrie) bénéficient d'une structure de la dette plus favorable, ainsi qu'il ressort du tableau 7.

C. Solvabilité

25. La charge du service de la dette peut être appréciée en rapportant aux remboursements échus en 1971 les dernières données disponibles (1970) sur les recettes des exportations vers les pays de l'OTAN des pays emprunteurs. Ces pourcentages font apparaître que la Roumanie et la Bulgarie doivent faire face à un service de la dette extrêmement lourd. Il en ressort également que l'URSS, de tous les autres pays de l'Est, est celui qui a le plus hypothéqué ses futures recettes d'exportations.

Service de la dette en pourcentage
des recettes d'exportation (1)

URSS	Roumanie	Bulgarie	Pologne	RDA	Tchécoslovaquie	Hongrie	Pays d'Europe de l'Est
18	41	49	17	14	13	9	20

L'incidence du service de la dette dépend de la position de la balance commerciale. Entre les années 1966-1970, cette position a été négative dans tous ces pays à l'exception de l'URSS et de la Pologne.

(1) Une méthode d'évaluation plus poussée figure en Annexe IV. Voir aussi pour la Roumanie le document C-M(72)12. On notera que les pourcentages ci-dessus s'ils avaient été calculés sur la base des exportations de 1971 auraient probablement été un peu plus faibles. Pour la première moitié de 1971 les exportations de l'Europe de l'Est vers les pays de l'OTAN se sont accrues de 14% et celles de l'URSS de 4%.

DECLASSIFIED/DECLASSIFIEE - PUBLIC DISCLOSED/MISE EN LECTURE PUBLIQUE

III. ANALYSE PAR PAYS

A. Exécution du service de la dette

26. Les pays communistes se sont acquittés de leurs obligations au titre du service de leurs dettes de façon satisfaisante. Le seul incident de paiement connu concerne une entreprise bulgare qui, par la suite, a honoré ses engagements.

27. Quelques pays de l'Est ont cependant rencontré des difficultés de paiement. Certains pays de l'OTAN ont accepté de refinancer des obligations de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Tchécoslovaquie venant à échéance. Ces derniers pays ont ainsi obtenu un étalement du service de leur dette mais il n'y a pas eu de consolidation générale semblable à celle négociée avec un certain nombre de pays en voie de développement par des groupes de pays prêteurs. En outre, il a été signalé que la Bulgarie aurait reçu une aide soviétique pour faire face à ses obligations envers l'Ouest, et que sur un crédit de \$ 300 millions accordé par la Chine à la Roumanie en septembre 1970, celle-ci aurait reçu \$ 100 millions en devises librement convertibles.

B. Pays emprunteurs

(a) URSS

28. On rappellera que :

- depuis 1965, les nouveaux crédits ouverts en faveur de l'URSS ont augmenté très rapidement et qu'en conséquence les tirages excèdent largement les remboursements;
- la part des crédits à long terme dans le total reçu par l'URSS est élevée.

29. L'endettement de l'URSS à l'égard des pays de l'OTAN (\$ 2,2 milliards) (1) semble modeste en regard de celui de l'Europe de l'Est (2). Le montant cumulé des crédits en cours représente \$ 9 par habitant, contre \$ 24 en moyenne pour les pays de l'Europe de l'Est. Rapporté au PNB, il représente en URSS 0,5% contre 2% en moyenne pour les pays de l'Europe de l'Est.

(1) A l'exclusion des crédits à l'exportation non garantis. Voir tableau 5.

(2) Pour donner un ordre de grandeur, on peut signaler qu'à la fin de 1970 l'endettement respectif de la Yougoslavie et d'Israël se montait à environ \$ 2 milliards.

C-M(72)13

- 10 -

30. Si toutefois l'on compare les remboursements futurs de l'URSS et ses recettes d'exportation en provenance des pays industriels non-communistes, le rapport dettes/exportations est plus élevé que pour tout autre pays d'Europe de l'Est, à l'exception de la Roumanie et de la Bulgarie. (Voir Annexe IV). Ceci reflète le rôle modeste du commerce extérieur dans l'économie soviétique. Pour apprécier ce rapport dettes/exportations qui est élevé, il faut se rappeler par ailleurs que l'URSS peut, dans une plus large mesure que les pays de l'Europe de l'Est, rembourser en nature les crédits qu'elle a reçus, en négociant des accords de troc, par exemple la livraison de gaz naturel en échange de tubes. A la différence des pays de l'Europe de l'Est, l'URSS dispose en outre de réserves d'or, généralement évaluées à \$ 2 milliards.

31. Les crédits sont pour la plupart accordés pour l'exécution de contrats "clé en mains" tels que la vente d'usines de construction automobiles ou de produits chimiques, ainsi que pour la livraison de machines et d'oléoducs. La France vient au premier rang (27,7%) des pays prêteurs de l'OTAN, suivie par l'Italie (26,5%), la République Fédérale d'Allemagne (25,8%) et le Royaume-Uni (17,5%). La durée moyenne des crédits à long terme va de 6 ans à 10 ans et demi.

32. Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, l'URSS a reçu au moins \$ 550 millions de crédits à long terme de pays n'appartenant pas à l'OTAN entre 1965 et 1970, sur cette base les pays de l'OTAN auraient accordés quelque 78% des crédits de cette catégorie.

(b) Roumanie (1)

33. Parmi les pays de l'Europe de l'Est, la Roumanie est de loin le principal emprunteur (\$ 789 millions). Les échéances à payer sont concentrées sur les années allant jusqu'en 1975. Pour le 2ème semestre de 1970 les remboursements ont excédé les tirages.

34. La République Fédérale d'Allemagne entre pour 33% dans le volume des crédits accordés par les pays membres de l'OTAN à la Roumanie (usines chimiques et équipements pour aciéries), la France pour 22% (usines chimiques et de construction automobile), le Royaume-Uni pour 20% (équipements mécaniques), l'Italie pour 12%, la Belgique pour 9%. En moyenne, ces crédits à long terme sont accordés pour 8 ans environ.

35. Au cours de la période 1965-1970 la Roumanie a reçu au moins \$ 56 millions de crédits à long terme en provenance de pays non OTAN. Le rôle de ces pays paraît donc modeste. Au cours des années soixante ils entraient pour 8% dans les nouveaux crédits de cette catégorie, et pour 19% en 1970.

(1) L'endettement de ce pays a été analysé plus en détail dans le document C-M(72)12

(c) Bulgarie

36. Avec une dette de \$ 324 millions, la Bulgarie est, après la Roumanie, le pays de l'Europe de l'Est qui, compte tenu de son potentiel économique et commercial et de sa population, a les plus lourdes obligations vis-à-vis des pays membres de l'OTAN. La part des crédits de plus de 5 ans représente désormais quelque 54% de la dette globale. Les échéances du service de la dette sont toutefois nettement moins concentrées sur les premières années que dans le cas de la Roumanie.

37. Des pays membres de l'OTAN, les principaux prêteurs à la Bulgarie sont la France (48%), l'Italie (18%), la Belgique (10%), la République Fédérale d'Allemagne (9,6%) et le Royaume-Uni (8%). La durée des crédits à long terme consentis varie entre 7 ans et 8 ans et demi.

38. De 1965 à 1970 la Bulgarie a au moins reçu \$ 43 millions de crédits à long terme de pays non-OTAN, soit environ 17% du total des crédits de cette nature.

(d) Pologne

39. Après la Roumanie, la Pologne est le principal emprunteur parmi les pays de l'Europe de l'Est (\$ 632 millions). Rapporté à sa population, au PNB et au commerce avec les pays industriels non-communistes, l'endettement relatif de ce pays est inférieur de plus de moitié à celui de la Roumanie et de la Bulgarie, mais il reste plus élevé que celui de tout autre pays de l'Europe de l'Est. La structure de la dette polonaise est particulièrement favorable. Les crédits à long terme représentent 65% du montant total des crédits en cours, (dont 9% pour les prêts de gouvernement à gouvernement consentis par les Etats-Unis).

40. Parmi les pays de l'OTAN le Royaume-Uni est le principal créancier de la Pologne (26%), suivi par la France (18%), l'Italie (17%), le Danemark (13%), la République Fédérale d'Allemagne (10%) et les Etats-Unis (9%). Ces crédits à l'exportation sont surtout destinés à financer la livraison de navires-cargos (Danemark, Royaume-Uni, Italie) et de biens d'équipement (France, République Fédérale d'Allemagne). La durée de ces crédits à long terme est comprise entre 7 et 8 ans et demi.

41. Il semble que la Pologne ait bénéficié de crédits à long terme des pays non-OTAN pour un montant de \$ 28 millions entre 1965 et 1970. Dès lors ces crédits ne représenteraient que 7% du total dans cette catégorie.

(e) RDA

42. La RDA vient au troisième rang des pays débiteurs de l'Europe de l'Est (\$ 407 millions). Ceci tient compte des crédits commerciaux intra-allemands, mais non des découverts sur lesquels la RDA pourrait être débitrice pour environ \$ 150 millions. Le niveau des crédits garantis par les pays membres de l'OTAN autres que la République Fédérale a accusé des fluctuations considérables d'une année sur l'autre. La part des crédits de plus de 5 ans est la plus faible en Europe de l'Est - quelque 7% des crédits en cours à la fin de 1970. Dans ces conditions, 89% des remboursements viennent à échéance avant 1975.

43. La République Fédérale d'Allemagne entre pour 38% dans le volume des crédits accordés à la RDA par les pays membres de l'OTAN, la France pour 28%, le Royaume-Uni pour 15% et la Belgique pour 12%. Du petit nombre d'accords qui ont été notifiés, la plupart concernaient la livraison de bateaux (Belgique, Pays-Bas). La durée des crédits à long terme varie entre 6 et 7 ans.

44. On ne dispose d'aucun renseignement sur les crédits à l'exportation à long terme accordés par les pays industriels non-membres de l'OTAN au cours des années 1960. Le Japon aurait accordé en 1970 un crédit à long terme d'un montant de \$ 75 millions.

(f) Tchécoslovaquie

45. La dette de la Tchécoslovaquie envers les pays membres de l'OTAN s'élève à \$ 260 millions. La dette étant à court terme sa structure est peu favorable, 90% des paiements au titre du service venant à échéance avant 1975.

46. Les principaux créanciers de la Tchécoslovaquie - parmi les pays membres de l'OTAN, sont la République Fédérale d'Allemagne (24%) (usines de produits chimiques), la France (19,7%) et le Royaume-Uni (14%). La durée moyenne des crédits à long terme varie entre 7 et 8 ans et demi.

47. Entre 1965 et 1970 la Tchécoslovaquie a reçu des crédits à long terme des pays industrialisés non-OTAN pour un montant d'au moins \$ 48 millions. Ces pays ont donc fourni quelque 27% des crédits de cette catégorie.

(g) Hongrie

48. Les crédits à l'exportation reçus par la Hongrie s'élèvent à \$ 159 millions, chiffre le plus bas en Europe de l'Est, tant en valeur absolue que relative. Cependant, le volume des crédits nouvellement consentis s'est considérablement relevé ces dernières années.

49. Parmi les pays membres de l'OTAN, c'est le Royaume-Uni qui est le principal fournisseur de crédits à l'exportation à la Hongrie (40%) suivi par l'Italie (16,6%), la République Fédérale d'Allemagne (15%), la France (13%) et la Belgique (11%). Ces crédits sont surtout destinés au financement d'usines chimiques (Royaume-Uni, Belgique) et d'usines de construction de camions (France et Allemagne). A l'exception des crédits de 10 ans notifiés par le Royaume-Uni et le Danemark, tous les autres crédits à long terme ont été consentis pour 8 ans environ.

50. On ne dispose d'aucun renseignement sur les crédits à l'exportation à long terme ouverts par les pays non membres de l'OTAN à la Hongrie. On signale, en revanche, que la Hongrie a déployé une grande activité sur le marché à court terme des Euro-dollars et qu'elle a obtenu en outre un certain nombre de prêts à moyen et à long terme sur ce marché au cours de ces dernières années (voir paragraphe 16 ci-dessus). Ces prêts financiers sont aussi importants que les sommes exigibles au titre des crédits à l'exportation et ils ne manqueront donc pas d'affecter sensiblement les capacités de remboursement de la Hongrie.

C. PAYS PRETEURS

51. Le Tableau 11 donne un aperçu de la part des divers pays membres de l'OTAN dans le montant des crédits à l'exportation consentis à l'URSS et aux pays de l'Europe de l'Est : 97,5% des crédits accordés à l'URSS et 82% de ceux consentis à l'Europe de l'Est sont garantis par quatre pays; il s'agit de la France, la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni. Ces quatre pays entrent également pour 74% dans les exportations des pays OTAN vers l'URSS et pour 77% dans celles destinées à l'Europe de l'Est (1). En outre, ce sont eux qui, avec le Danemark, comptent le plus fort pourcentage de machines et d'outillages dans leurs exportations à destination des pays communistes d'Europe (2).

(1) Voir AC/127-D/360, page 23

(2) Voir AC/127-D/303, page 27

DEFINITIONS ET NOTES METHODOLOGIQUES

Depuis 1959 les pays de l'OTAN communiquent des renseignements sur les crédits à l'exportation de plus de 180 jours accordés avec un soutien officiel aux pays communistes. Les révisions apportées à la procédure de rapports ont permis peu à peu de rendre plus complètes les données fournies. La présente annexe indique le type d'informations disponibles, la période qu'elles couvrent et les fins auxquelles elles peuvent être utilisées (1). Les crédits dont il est question ici sont ceux consentis par un exportateur ou une banque de l'Occident et garantis par un organisme officiel d'un pays OTAN.

2. La série la plus longue concerne le montant cumulé des crédits en cours. Pour les pays d'Europe orientale pris ensemble, les informations disponibles remontent à 1959. Depuis 1964, la situation de chaque pays d'Europe orientale a fait l'objet de rapports. Aux fins de la procédure de rapports, un crédit est considéré comme étant "en cours" à compter du moment où l'engagement a été pris, c'est-à-dire lorsqu'un contrat définissant le risque couvert a été signé entre l'organisme d'assurance-crédit et l'exportateur, une banque ou une autre institution financière. Il en résulte qu'un crédit est "en cours" avant que la livraison soit effectuée ou qu'une dette existe réellement. Le montant communiqué comprend tous les crédits ainsi ouverts à la fin de la période que couvre le rapport et inclut les intérêts à verser à l'avenir. Par ailleurs, les remboursements reçus sont déduits et ne figurent pas dans les montants en cours. Le chiffre de la valeur cumulée des crédits en cours indique donc le montant total à rembourser à l'avenir par le pays emprunteur. Les changements intervenus entre deux rapports révèlent les tendances de l'endettement total mais ne peuvent servir à estimer le flux des crédits car ces changements résultent tout autant du remboursement d'anciens crédits que de l'octroi de nouveaux crédits. L'objet essentiel de ces informations est de faire apparaître les engagements financiers futurs du pays débiteur. En ce qui concerne les "montants cumulés des crédits en cours", il faut tenir compte de ce qui suit :

- (a) Ils n'indiquent pas s'il y a accumulation dangereuse de remboursements au cours d'une période déterminée.

(1) Les définitions exactes des termes utilisés figurent dans la procédure relative aux rapports AC/127-D/331 en date du 2 février 1971.

ANNEXE I au
C-M(72)13

- (b) Ils ne peuvent être comparés aux exportations en provenance des pays de l'OTAN car la plus grande partie des montants en cours concerne vraisemblablement des marchandises expédiées antérieurement à la période couverte par le rapport ou des exportations futures.
- (c) Par ailleurs, les changements apparus dans les montants en cours ne sont pas des indicateurs sûrs des tendances qui se font jour dans l'octroi de nouveaux crédits parce qu'ils sont affectés par des remboursements dont l'ampleur reflète des variations dans le flux des crédits accordés au cours des années précédentes.

3. Depuis 1965, les pays membres communiquent le montant des nouveaux crédits consentis au cours de la période couverte par le rapport semestriel, et depuis 1968 ces renseignements sont donnés séparément pour les crédits jusqu'à cinq ans et pour ceux d'une durée plus longue. Ces informations permettent de déterminer dans quelle mesure un changement apparu dans le chiffre du "stock" de crédits en cours est dû à des éléments nouveaux plutôt qu'à des éléments anciens. Elles permettent également de suivre la tendance dans l'octroi de nouveaux crédits. Parce qu'elles donnent une idée du flux de ressources mises à la disposition des pays communistes au moyen de crédits, elles sont plus utiles que celles portant sur les crédits en cours pour fournir un indice des incidences économiques de ces crédits. Toutefois, le délai compris entre l'octroi d'un crédit et l'expédition des marchandises est long et varie selon les cas. Il est de ce fait impossible de déterminer la période exacte au cours de laquelle ces crédits ont été utilisés pour financer des importations à destination du pays débiteur.

4. Il serait néanmoins possible d'établir un rapport entre importations et crédits sur la base des renseignements relatifs aux crédits tirés, c'est-à-dire au montant des crédits effectivement utilisés pendant une période déterminée soit à la suite de l'expédition de marchandises, soit par des versements à titre de prêts. Dans la nouvelle procédure une estimation de ces utilisations au cours de la dernière période couverte par le rapport est demandée et les pays membres ont été en mesure de donner des estimations à cet égard dans leurs rapports couvrant le dernier semestre de 1970. Lorsque de telles estimations seront disponibles pour plusieurs périodes semestrielles, il sera possible de déterminer avec plus de précision le rôle économique de ces crédits. En comparant pour une période donnée les importations aux crédits, il faut tenir compte de certains faits. Les crédits inclus dans le rapport comprennent les intérêts à payer. Ceux-ci doivent être déduits si les importations sont rapportées aux crédits. La

part des intérêts dans le montant total à payer varie selon le taux d'intérêt demandé et la durée du crédit. En moyenne, cette part peut être de quelque 10% du crédit lorsque celui-ci ne dépasse pas 5 ans et atteindre quelque 20% lorsque la durée du crédit est plus longue. Par ailleurs, les statistiques du commerce extérieur n'englobent pas toutes les importations financées par les crédits, car elles ne visent que les biens physiques. Or, les crédits couvrent également le "software", c'est-à-dire la valeur des connaissances techniques et de divers services. En cas de vente d'usines complètes, le "software" peut représenter jusqu'à 40% du prix total. Ainsi en comparant les importations et les crédits, le rôle de ces derniers est-il surestimé.

5. Depuis 1965, lorsque les pays membres ont commencé à faire rapport sur les nouveaux crédits, la Direction des Affaires Économiques a calculé le montant des remboursements au titre de crédits antérieurs. Ceci s'effectue en ajoutant les nouveaux crédits au montant cumulé des crédits en cours à la fin de la période précédente et en déduisant le montant actuellement en cours. Les chiffres obtenus par cette méthode ne sont pas entièrement exacts. Si par exemple une garantie est donnée mais ultérieurement annulée, elle apparaîtra comme remboursement, bien qu'en fait il n'y ait eu ni crédit, ni remboursement. Néanmoins, on considère qu'il est possible de se servir des calculs portant sur les "remboursements" comme révélateurs de tendances. Dans la nouvelle procédure qui prévoit la communication du chiffre des remboursements, cette source d'erreurs devrait être éliminée. Le chiffre des remboursements au cours de la seconde moitié de 1970 est le premier qui soit basé sur cette procédure.

6. Conformément à la nouvelle procédure de rapport, les pays membres ont signalé les futurs paiements dus au titre du service de la dette (remboursement plus intérêts) huit années à l'avance. Ceci permet d'apprécier la solvabilité du pays débiteur compte tenu non seulement du total de ses engagements mais de leur répartition dans le temps. Le calendrier des remboursements indique ce que serait la situation s'il n'était pas accordé de crédits à l'avenir, puisque de toute évidence les rapports ne comprennent pas les remboursements au titre des crédits qui pourraient être accordés en 1971 et ultérieurement. Les rapports relatifs aux remboursements dus en 1971 devraient être presque complets puisque les remboursements au titre de crédits accordés en 1971 ne commenceront normalement pas avant 1972 au plus tôt. Aux remboursements dont il sera normalement fait état à partir de 1972 viendront s'ajouter par la suite les remboursements de tous les crédits accordés en 1971 ou après cette date.

TAUX DES CREDITS A L'EXPORTATION PRATIQUE DANS CERTAINS
DES PRINCIPAUX PAYS PRETEURS (1)

Au Royaume-Uni, un taux d'intérêt fixe de 5½% a été institué en 1962 pour les capitaux à moyen et long terme destinés au financement des exportations; il a été porté à 7% en septembre 1970, puis ramené à 6½% en octobre 1971. Le taux fixe s'applique aux affaires traitées avec tous les pays. Il n'inclut ni commission bancaire ni prime d'assurance. Les commissions bancaires annuelles varient de 0,4% à 0,6%.

2. En France, les taux d'intérêt sur les crédits d'exportation varient en fonction de la nature du crédit (crédit de fournisseur ou crédit d'acheteur), de sa durée et de la qualité de l'acheteur (public ou privé). Dans le cas des crédits de fournisseur, les taux d'intérêt varient de 6,16% pour les crédits de 5 ans à 6,67% pour les crédits de 7 ans et au-delà. A ces taux, il convient d'ajouter le montant d'une prime d'assurance. Dans le cas des crédits d'acheteur, les taux d'intérêt varient de 6,31% pour un crédit de 5 ans à 6,83% pour des crédits de 7 ans et au-delà. A ces taux il convient d'ajouter certains frais qui varient selon la qualité de l'acheteur. Le taux d'intérêt appliqué aux pays communistes est le même que celui qui est appliqué aux pays industrialisés non-communistes. Le taux d'intérêt à payer par l'acheteur est négocié directement et peut varier selon les cas.

3. En République Fédérale d'Allemagne, les crédits à l'exportation, tant en faveur des pays industriels que des pays communistes, sont accordés aux cours normaux du marché. Cependant la Société de crédits à l'exportation dispose de facilités de réescompte auprès de la Banque Centrale. Lorsque le refinancement intervient (à partir du plafond A), il est possible dans certains cas d'obtenir des taux légèrement inférieurs (de 0,5% environ) au taux du marché, qui en septembre 1971, se situait entre 8 et 8½%. En ce qui concerne la RDA, les conditions sont les mêmes. Les opérations de crédit sont assumées toutefois par un organisme spécial. Les importateurs des pays en voie de développement peuvent obtenir un taux d'intérêt légèrement inférieur (lorsqu'ils remplissent les conditions requises pour bénéficier du taux de réescompte au plafond B).

(1) Les taux donnés ci-dessous sont les plus récents. Les taux pratiqués avant 1971 se situaient à un niveau inférieur dans plusieurs pays, notamment en France et en Allemagne. Dans ce dernier pays des taux de 5,5% par an ont été mentionnés. Le crédit de DM 328 millions accordé en 1970 pour le financement des oléoducs a bénéficié d'un taux de 6%.

ANNEXE II au
C-M(72)13

4. En Italie, la moyenne des taux d'intérêt sur les crédits de fournisseur à moyen terme se sont élevés à 6,5% en 1970; avec une contribution moyenne de l'Etat d'environ 3,5% (différence entre l'intérêt payé par l'acheteur et le taux d'intérêt en vigueur sur le marché). Il n'y a eu aucune subvention de crédit à court terme ou à long terme. Il n'existe en outre aucune différence entre les taux d'intérêt appliqués aux pays communistes et aux autres pays, mais, depuis 1971 il y a une différence entre les crédits accordés aux pays du Marché Commun et ceux qui sont accordés aux autres pays. Les taux d'intérêts appliqués aux premiers sont plus élevés à la suite d'un accord de la CEE imposant l'application du taux officiel de réescompte. La prime d'assurance versée au titre des crédits aux pays communistes est extrêmement faible en raison de leur excellente réputation de solvabilité.

5. Aux Etats-Unis les sociétés privées sont autorisées à accorder des crédits à l'exportation aux pays communistes, avec ou sans financement bancaire, pour autant que les conditions de crédits soient comparables aux facilités généralement accordées pour l'exportation de produits identiques à destination d'autres pays. Le principal établissement de financement des exportations aux Etats-Unis est la Banque Export/Import qui se charge à la fois d'assurer les crédits et de trouver les capitaux nécessaires. Jusqu'à une date récente elle n'était pas autorisée à participer au financement des exportations à destination des pays communistes, à l'exception de la Yougoslavie.. Aux termes de la loi relative au financement de l'expansion des exportations, le Président peut cependant décider qu'il est dans l'intérêt national d'autoriser l'octroi de crédits. C'est ce qu'il a fait dans le cas de la Roumanie en décembre 1971. Il semble que les taux d'intérêt pour les crédits à moyen et à long terme varient en moyenne entre 6,8% et 10,5%.

6. En Belgique, les taux d'intérêt suivent les cours du marché. Depuis 1968, on a assisté à une hausse ininterrompue des taux pratiqués pour les crédits à l'exportation, qui se situent actuellement à 7,6% pour les crédits allant jusqu'à 5 ans et à 7,85% pour les crédits à plus long terme. Les taux sont identiques, quelle que soit la destination géographique des exportations.

7. Au Canada, les prêts garantis par la Société d'encouragement aux exportations sont financés par la Canadian Chartered Bank, à des taux strictement commerciaux.

8. En Norvège, les taux d'intérêt appliqués aux pays communistes sont similaires aux taux en vigueur pour les crédits à l'exportation consentis aux autres pays. Pour les crédits à court terme, ils sont de 7 à 8%, pour les crédits à moyen terme de 8 à 9% et pour les crédits à long terme de 8 à 10% (en 1971). Ils sont supérieurs de un tiers environ aux niveaux pratiqués au début des années 1960.

TABLEAU RECAPITULATIF DES TAUX D'INTERET
PRATIQUES POUR LES CREDITS A MOYEN ET A LONG TERME

	<u>En 1971</u>
Royaume-Uni	7% (6,5% depuis octobre 1971)
France	De 6,16% à 6,83%
RFA	8% à 8,5%
Italie	6,5% (1970)
Etats-Unis	6,8% - 10,5%
Belgique	7,6% pour les crédits jusqu'à 5 ans 7,85% pour les crédits de plus de 5 ans
Canada	Taux commerciaux
Norvège (court terme)	7 à 8%
(moyen terme)	8 à 9%
(long terme)	8 à 10%

CREDITS A LONG TERME GARANTIS PAR LES PAYS
MEMBRES DE L'OCDE

PART DES PRINCIPALES REGIONS DANS LES CREDITS DE PLUS DE
5 ANS GARANTIS PAR LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE
POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENTS INDUSTRIELS

En pourcentage

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Pays industriels	7,9	12,7	33,1	18,8	13,9	15,1	20,6
Pays à commerce d'Etat	12,0	13,5	14,6	12,4	10,2	11,9	12,7
Pays en voie de développement	80,1	73,8	52,3	68,8	75,9	73,9	66,7
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100

Note : La part de l'URSS et des pays de l'Europe de l'Est dans le volume total des crédits octroyés par les pays membres de l'OCDE semble se situer aux alentours de 12%, sans variations notables.

Pays industriels : pays appartenant au Marché Commun, à l'AELE, Canada, Etats-Unis, Australie, Nouvelle Zélande, Afrique du Sud et Japon. La Yougoslavie est incluse dans le groupe des pays en voie de développement.

DECLASSIFIED/DECLASSIFIEE - PUBLIC DISCLOSED/MISE EN LECTURE PUBLIQUE

EVALUATION DE LA CHARGE REPRESENTEE PAR LE
SERVICE DE LA DETTE

1. On trouvera au paragraphe 25 ci-dessus une comparaison des engagements des pays communistes au titre du service de la dette établie pour l'exercice 1971 et des recettes d'exportation vers les pays membres de l'OTAN pour l'année précédente. Cette comparaison vise principalement à mettre en évidence les différences considérables dans l'endettement des divers pays membres du Pacte de Varsovie.

2. Afin de fournir certains éléments préliminaires de comparaison entre pays communistes et non-communistes, l'on s'est efforcé de recourir à la méthode employée par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE pour calculer "le coefficient moyen du service de la dette". Au numérateur, l'OCDE fait figurer le montant total cumulé des règlements (principal et intérêts) exigible au cours des 15 prochaines années pour honorer les dettes actuelles, tandis que le dénominateur correspond à la valeur des exportations de biens et de services effectués durant la dernière année sur laquelle on dispose de renseignements. Quant au coefficient, on l'a calculé sur une base annuelle en le divisant par le nombre d'années de la période couverte. Dans le cas des pays communistes, on a établi deux coefficients, l'un pour les crédits venant à échéance au cours des cinq premières années et l'autre pour la dette globale. Dans ce dernier cas, on a supposé que l'échéance de la dette de la RDA, de la Tchécoslovaquie et de la Roumanie est à 8 ans, tandis que celle de la Pologne, de la Bulgarie et de la Hongrie est exigible dans les 9 ans et celle de l'URSS à 11 ans.

3. Il n'a pas été possible d'appliquer intégralement la méthode de l'OCDE. Pour interpréter le tableau ci-après, il convient en particulier de tenir compte des facteurs suivants :

- (a) Pour les pays en voie de développement, l'OCDE a été en mesure de prendre en compte les réserves de change et les recettes invisibles, alors que ces renseignements font défaut dans le cas des pays communistes. Le coefficient de service de la dette des pays communistes aurait été inférieur, s'il avait été possible de le corriger en fonction de ces données.
- (b) Dans le cas des pays en voie de développement, c'est en principe la dette globale qui est prise en considération, alors que pour les pays communistes seules les dettes résultant des crédits à l'exportation garantis officiellement entrent en compte. S'il avait été possible de

ANNEXE IV au
C-M(72)13

se reporter à l'ensemble des dettes, on aurait obtenu pour les pays communistes un coefficient plus élevé.

- (c) Dans le cas des pays en voie de développement, toutes les exportations, y compris celles destinées aux pays avec lesquels les échanges s'opèrent sur une base bilatérale, sont prises en compte, alors que dans le cas des pays communistes seules sont considérées les exportations vers les pays industrialisés non-communistes (les comparaisons dont il est fait état au paragraphe 25 ne tiennent compte que des exportations vers des pays membres de l'OTAN).

RAPPORT MOYEN ENTRE LE SERVICE DE LA DETTE ET LES
EXPORTATIONS

	URSS	Rou- manie	Bulga- rie	Polo- gne	RDA	Tché- coslo- vaquie	Hon- grie	Pays de l'Europe de l'Est (x)
Dettes exigibles entre 1971 et 1975	10.7	21.7	20.5	9.8	7.8	6.9	5.0	10.8
Dettes globales (x)	8.3	15.9	13.8	7.2	5.5	4.8	3.7	7.7

(x) Voir colonne I, Tableau 6

4. Ainsi que le souligne l'OCDE, le coefficient moyen de service de la dette peut seulement illustrer "le problème complexe que pose la capacité de service de la dette, problème dont l'analyse détaillée exigerait des travaux de recherche beaucoup plus poussés et des informations beaucoup plus nombreuses". De plus, les différences entre les données disponibles pour les pays communistes et les pays non-communistes ne permettent que des comparaisons approximatives. Néanmoins, les coefficients de la dette globale des pays communistes peuvent être mis en parallèle avec ceux de certains pays emprunteurs non-communistes. C'est ainsi que le coefficient de service de la dette de la Tunisie et de l'Inde dépasse ou avoisine 20, tandis que dans le cas du Brésil, du Ghana et d'Israël, il est supérieur à 10 (1).

(1) Voir examen de l'aide au développement effectué par l'OCDE pour l'année 1970 (page 177) et 1971 (page 182).

INCIDENCE DES CREDITS SUR LA BALANCE DES PAIEMENTS ET SUR
LES ECHANGES AU COURS DU SECOND SEMESTRE 1970

Une comparaison entre le montant des tirages et les paiements au titre du service de la dette effectués par les pays de l'Est fait apparaître l'incidence nette de ces crédits sur la balance des paiements pendant la période considérée. Ainsi qu'il ressort du tableau 8, l'URSS a tiré sur les crédits nouvellement consentis \$ 192 millions de plus qu'elle n'a remboursé au titre d'anciens crédits, alors que pour l'ensemble des pays de l'Europe de l'Est, le chiffre correspondant n'est que de \$ 16 millions. Dans trois de ces derniers pays, les sorties imputables aux paiements du service de la dette au titre de crédits antérieurs dépassent le montant des tirages opérés sur les crédits nouvellement consentis. Tel est marginalement le cas de la Hongrie et de la Bulgarie, alors qu'en Roumanie le déficit à ce titre s'élève à \$ 31 millions.

2. Pour le second semestre de 1970, il est également possible de comparer le montant des crédits utilisés et le volume des importations effectuées par les pays débiteurs. (Voir à ce sujet les tableaux 9 et 10). Pour cette courte période du moins, une nette différence apparaît entre le rapport crédits/importations de l'URSS et celui de l'Europe de l'Est. Dans cette dernière région, les importations en provenance des pays prêteurs ont été financées, à raison de 18%, à l'aide de crédits, alors que dans le cas de l'Union Soviétique, ce pourcentage s'élève à 49%.

GRAPHS AND TABLES

New credits to USSR and Eastern Europe by NATO countries (1959-1970)	Graphs 1-8
Accumulated outstanding credits to USSR and Eastern Europe	Graph 9
Outstanding credits (by NATO country)	Graph 10
Outstanding credits (individual Communist countries' share in total)	Graph 11
New credits (up to, and longer than, 5 years) granted by NATO countries (1965-1970)	Table 1
New credits (up to, and longer than, 5 years) to USSR	Table 2a
New credits (up to, and longer than, 5 years) to the East European countries	Table 2b
New credits (individual Communist countries' share in total)	Table 3
Long term credits (over 5 years) as proportion of new credits (1965-1970)	Table 4
Long term credits (over 5 years): share of each Communist country in total outstanding	Table 4a
Accumulated outstanding credits to Communist countries (mid 1959 - end 1970)	Table 5
Schedule of yearly repayments of credits (1971-1978)	Table 6
Service payments due over periods 1971-1975, 1976-1977, 1978 and after	Table 7
Net balance of payment effect of export credits in second half 1970	Table 8
Credit drawings and exports in second half of 1970: USSR	Table 9
Credit drawings and exports in second half of 1970: Eastern Europe	Table 10
Outstanding credits to Communist countries (end 1970) (shares of individual NATO countries)	Table 11
Outstanding credits to Communist countries (end 1970) (amounts granted by individual NATO countries)	Table 11a
Outstanding credits (end 1970): share of each Communist country in credits granted by individual NATO countries	Table 12

N A T O C O N F I D E N T I E L

-2-

ANNEXE VI au
C-M(72)13GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Nouveaux crédits accordés à l'URSS et à l'Europe de l'Est par les pays de l'OTAN (1959-1970)	Graphiques	1 - 8
Total cumulatif des crédits en cours accordés à l'URSS et à l'Europe de l'Est	Graphique	9
Crédits en cours (par pays membre de l'OTAN)	Graphique	10
Crédits en cours (Pourcentage de chaque pays communiste dans le total)	Graphique	11
Nouveaux crédits (pour une période égale ou supérieure à 5 ans) accordés par les pays membres de l'OTAN (1965-1970)	Tableau	1
Nouveaux crédits (pour une période égale ou supérieure à 5 ans) accordés à l'URSS	Tableau	2a
Nouveaux crédits (pour une période égale ou supérieure à 5 ans) accordés aux pays de l'Europe de l'Est	Tableau	2b
Nouveaux crédits (pourcentage de chaque pays communiste dans le total)	Tableau	3
Crédits à long terme (période supérieure à 5 ans) en pourcentage de l'ensemble des nouveaux crédits (1965-1970)	Tableau	4
Crédits à long terme (période supérieure à 5 ans) de chaque pays communiste dans le total des crédits en cours	Tableau	4a
Total cumulatif des crédits en cours accordés aux pays communistes (milieu de 1959 - fin de 1970)	Tableau	5.
Programme des remboursements annuels des crédits (1971-1978)	Tableau	6
Paiements du service de la dette au cours des périodes 1971-1975, 1976-1977, 1978 et suivantes	Tableau	7.
Effet net sur la balance des paiements des crédits à l'exportation durant la deuxième moitié de 1970	Tableau	8
Crédits tirés et exportations durant la deuxième moitié de 1970: U.R.S.S.	Tableau	9.

.../...

N A T O C O N F I D E N T I E L

-2-

ANNEXE VI au
C-M(72)13

-3-

Crédits tirés et exportations durant la deuxième moitié de 1970: Europe de l'Est	Tableau	10
Crédits en cours accordés aux pays communistes (fin 1970) (pourcentage de chacun des pays de l'OTAN dans le total)	Tableau	11
Crédits en cours accordés aux pays communistes (fin 1970) (montants accordés par chacun des pays de l'OTAN)	Tableau	11a
Crédits en cours (fin 1970): part relative de chaque pays communiste dans les crédits accordés par chacun des pays de l'OTAN	Tableau	12

DECLASSIFIED/DECLASSIFIEE - PUBLIC DISCLOSED/MISE EN LECTURE PUBLIQUE

**NEW CREDITS GUARANTEED BY NATO COUNTRIES
NOUVEAUX CREDITS GARANTIS PAR LES PAYS DE L'OTAN**

(Million US \$ - Millions \$ EU)

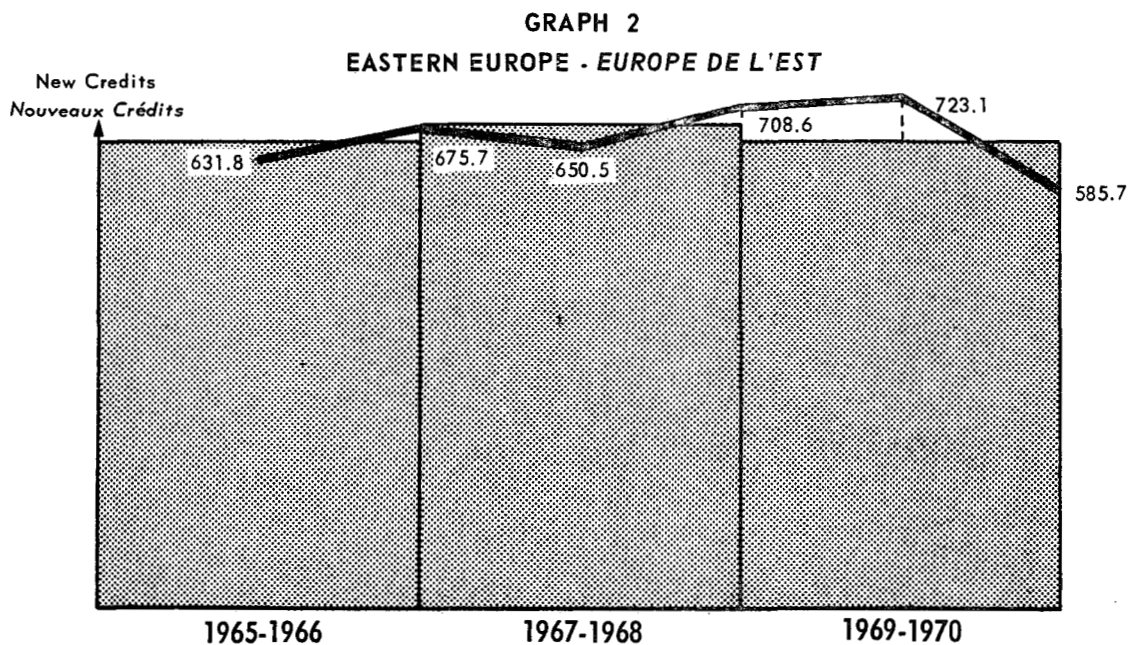
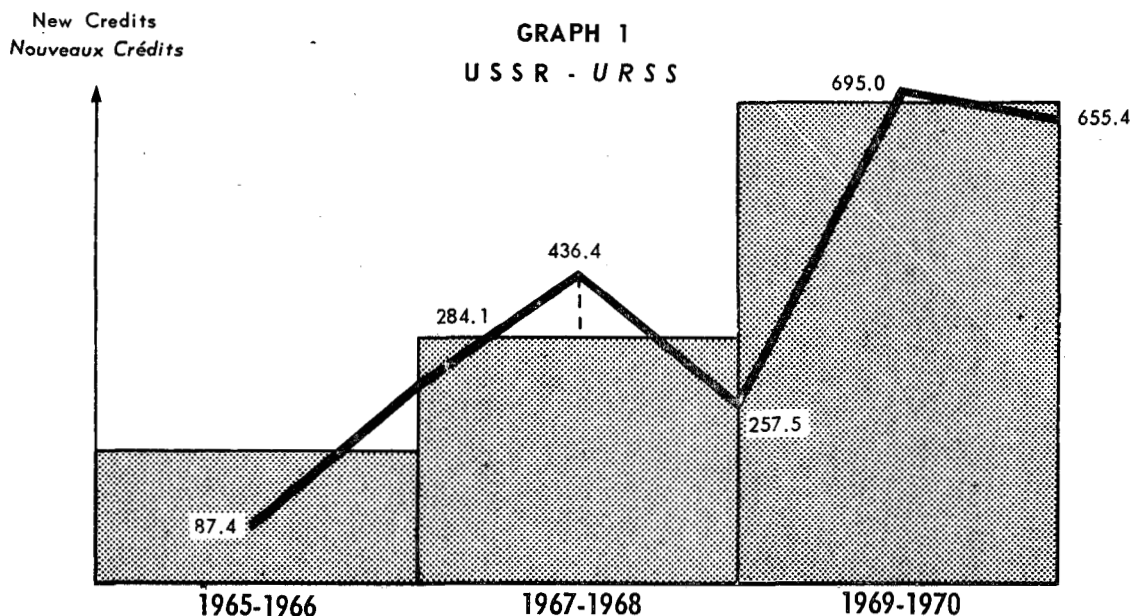


TABLE A

USSR - URSS		
YEARS ANNEES	NEW CREDITS NOUVEAUX CREDITS	AVERAGES MOYENNES
1965	87.4	} 186
1966	284.1	
1967	436.4	} 347
1968	257.5	
1969	695.0	} 675
1970	655.4	

TABLE B

EASTERN EUROPE - EUROPE DE L'EST		
YEARS ANNEES	NEW CREDITS NOUVEAUX CREDITS	AVERAGES MOYENNES
1965	631.8	} 654
1966	675.7	
1967	650.5	} 680
1968	708.6	
1969	723.1	} 654
1970	585.7	

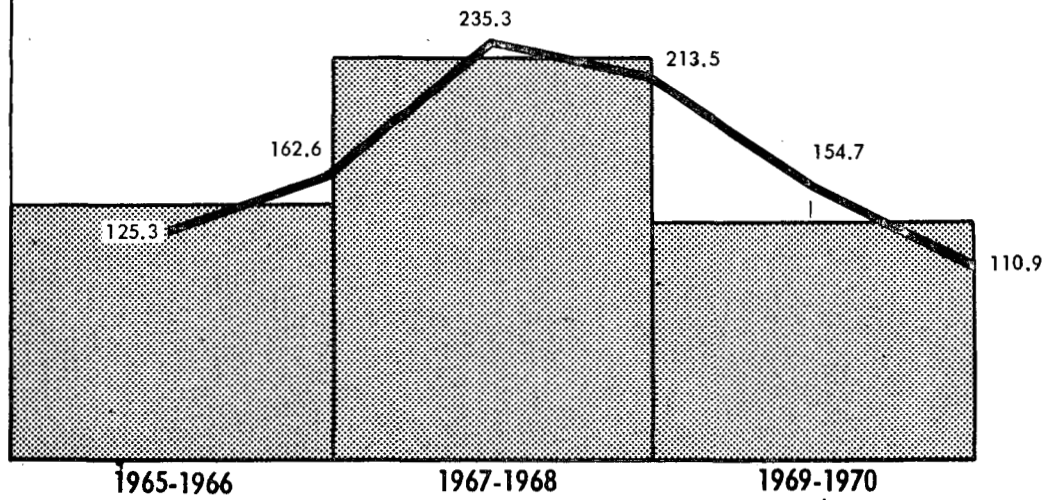
DECLASSIFIED/DECLASSIFIEE - PUBLIC DISCLOSED/MISE EN LECTURE PUBLIQUE

NEW CREDITS GUARANTEED BY NATO COUNTRIES
NOUVEAUX CREDITS GARANTIS PAR LES PAYS DE L'OTAN

(Million US \$ - Millions \$ EU)

New Credits
Nouveaux Crédits

GRAPH 3
POLAND - POLOGNE



New Credits
Nouveaux Crédits

GRAPH 4
G D R - R D A

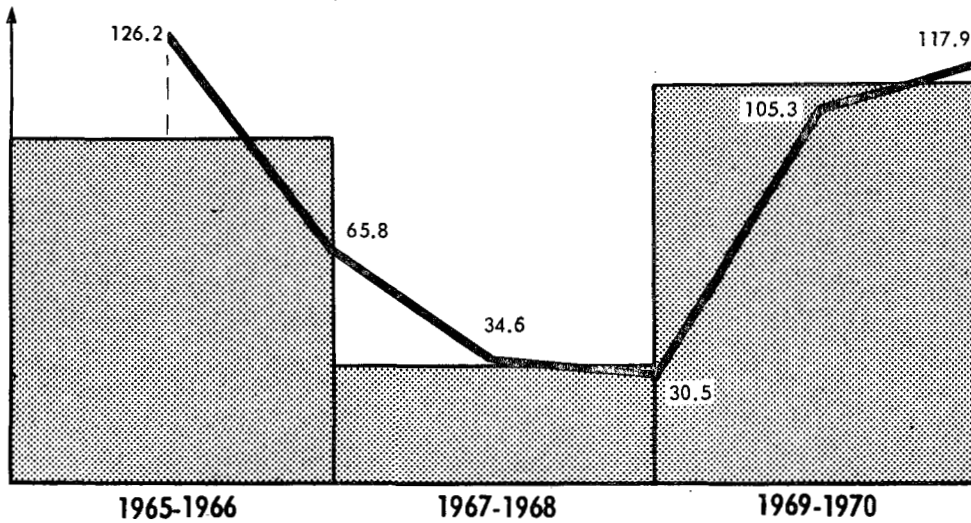


TABLE C

POLAND - POLOGNE		
YEARS ANNEES	NEW CREDITS NOUVEAUX CREDITS	AVERAGES MOYENNES
1965	125.3	} 144
1966	162.6	
1967	235.3	} 224
1968	213.5	
1969	154.7	} 133
1970	110.9	

TABLE D

G D R - R D A		
YEARS ANNEES	NEW CREDITS NOUVEAUX CREDITS	AVERAGES MOYENNES
1965	126.2	} 96
1966	65.8	
1967	34.6	} 33
1968	30.5	
1969	105.3	} 112
1970	117.9	

NEW CREDITS GUARANTEED BY NATO COUNTRIES
NOUVEAUX CREDITS GARANTIS PAR LES PAYS DE L'OTAN

(Million US \$ - Millions \$ EU)

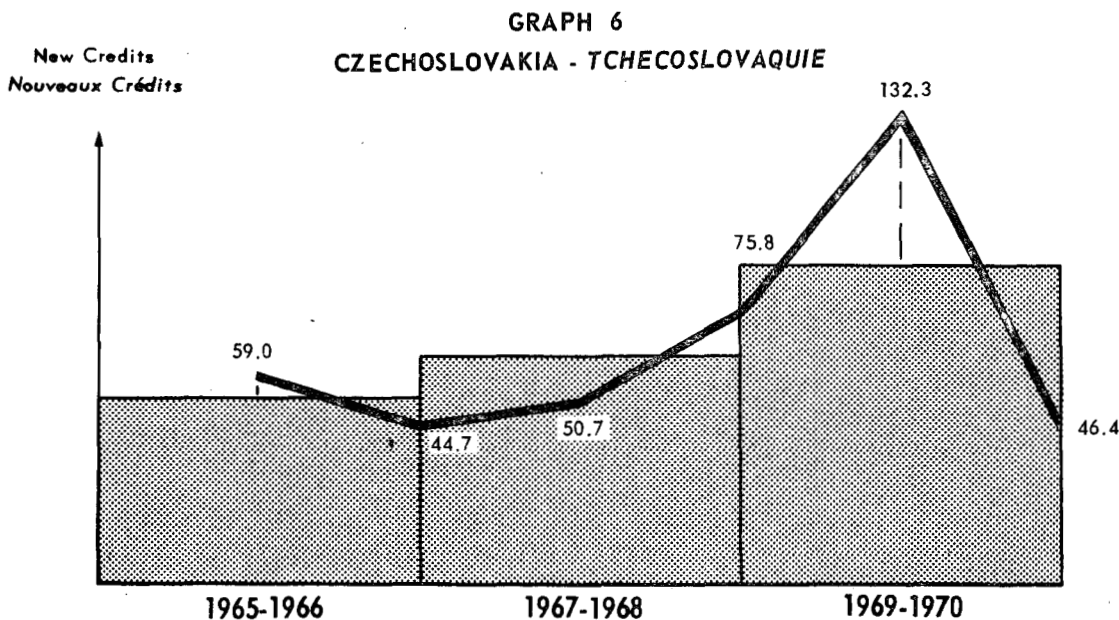
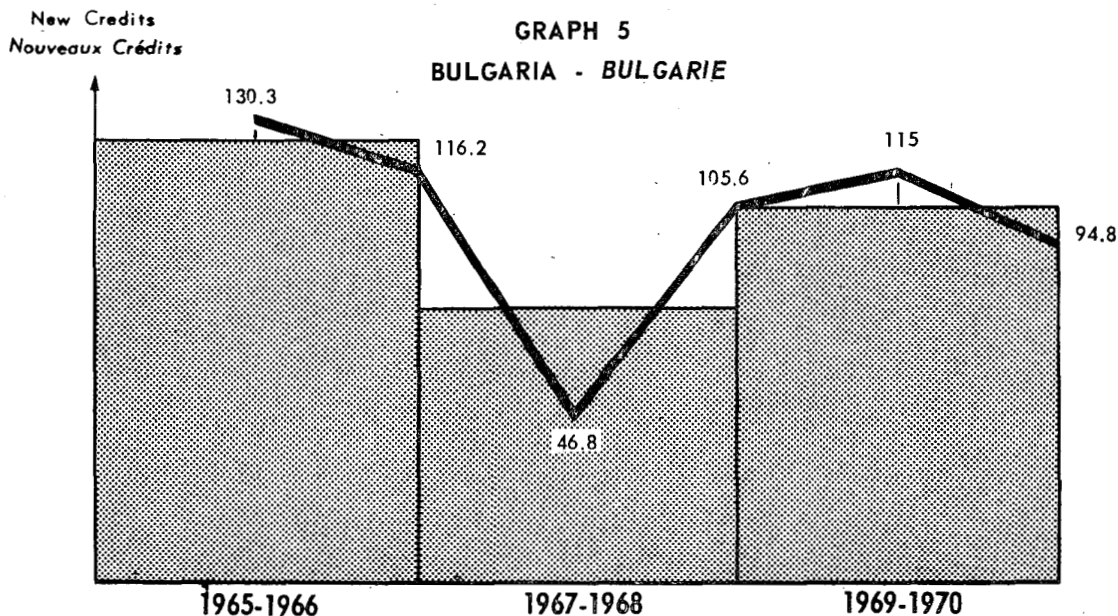


TABLE E

TABLE F

BULGARIA - BULGARIE		
YEARS ANNEES	NEW CREDITS NOUVEAUX CREDITS	AVERAGES MOYENNES
1965	130.3	} 123
1966	116.2	
1967	46.8	} 75
1968	105.6	
1969	115.0	} 105
1970	94.8	

CZECHOSLOVAKIA - TCHECOSLOVAQUIE		
YEARS ANNEES	NEW CREDITS NOUVEAUX CREDITS	AVERAGES MOYENNES
1965	59.0	} 52
1966	44.7	
1967	50.7	} 63
1968	75.8	
1969	132.3	} 89
1970	46.4	

DECLASSIFIED/DECLASSIFIEE - PUBLIC DISCLOSED/MISE EN LECTURE PUBLIQUE

NEW CREDITS GUARANTEED BY NATO COUNTRIES
NOUVEAUX CREDITS GARANTIS PAR LES PAYS DE L'OTAN

(Million US \$ - Millions \$ EU)

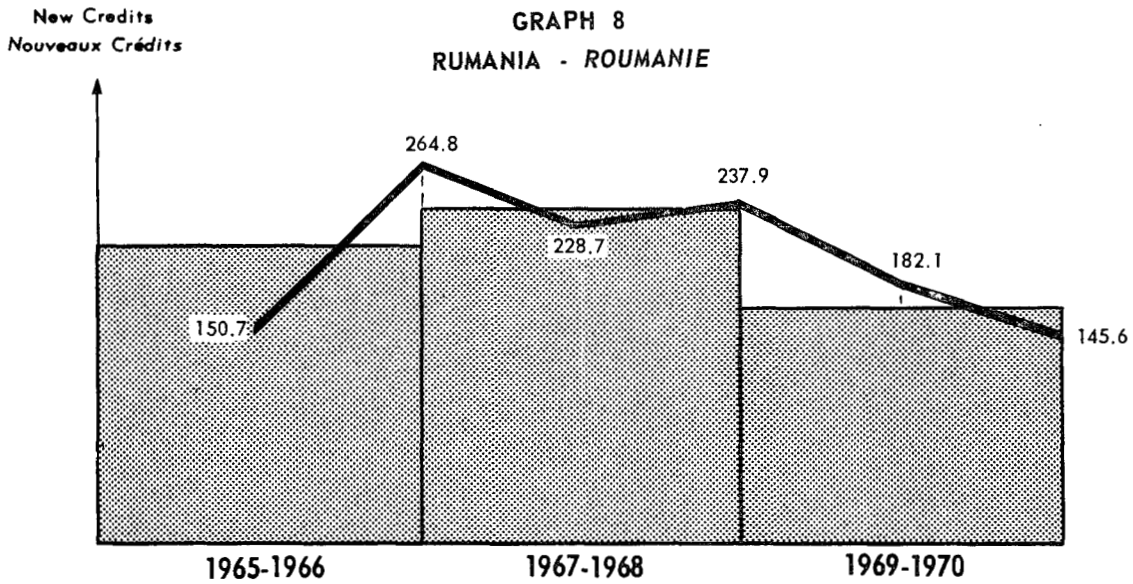
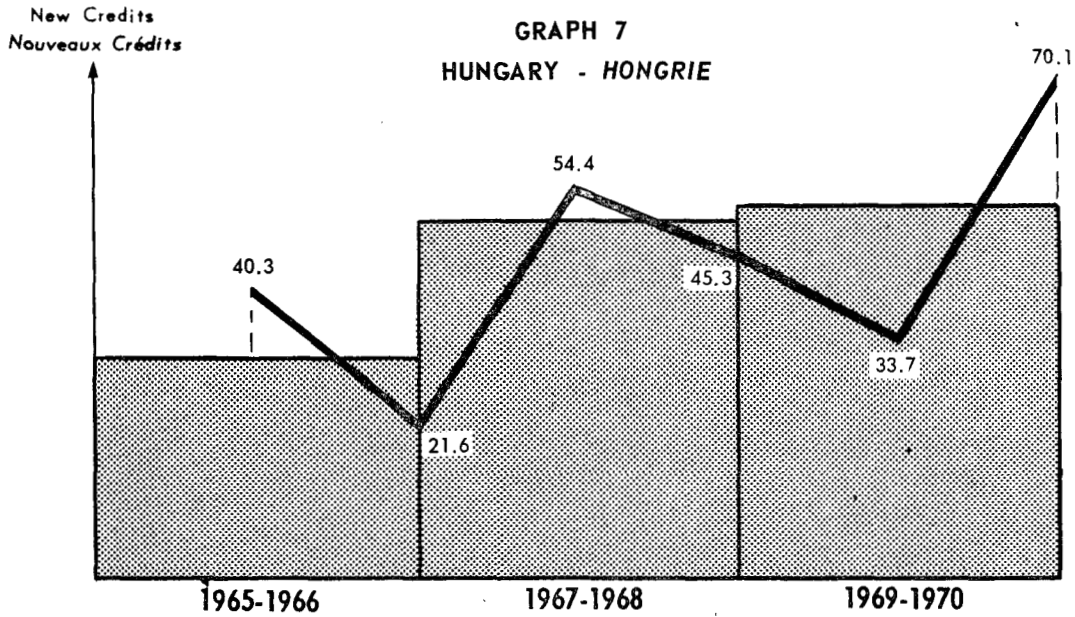


TABLE G

TABLE H

HUNGARY - HONGRIE		
YEARS ANNEES	NEW CREDITS NOUVEAUX CREDITS	AVERAGES MOYENNES
1965	40.3	} 31
1966	21.6	
1967	54.4	} 50
1968	45.3	
1969	33.7	} 52
1970	70.1	

RUMANIA - ROUMANIE		
YEARS ANNEES	NEW CREDITS NOUVEAUX CREDITS	AVERAGES MOYENNES
1965	150.7	} 208
1966	264.8	
1967	228.7	} 233
1968	237.9	
1969	182.1	} 164
1970	145.6	

DECLASSIFIED/DECLASSIFIEE - PUBLIC DISCLOSED/MISE EN LECTURE PUBLIQUE

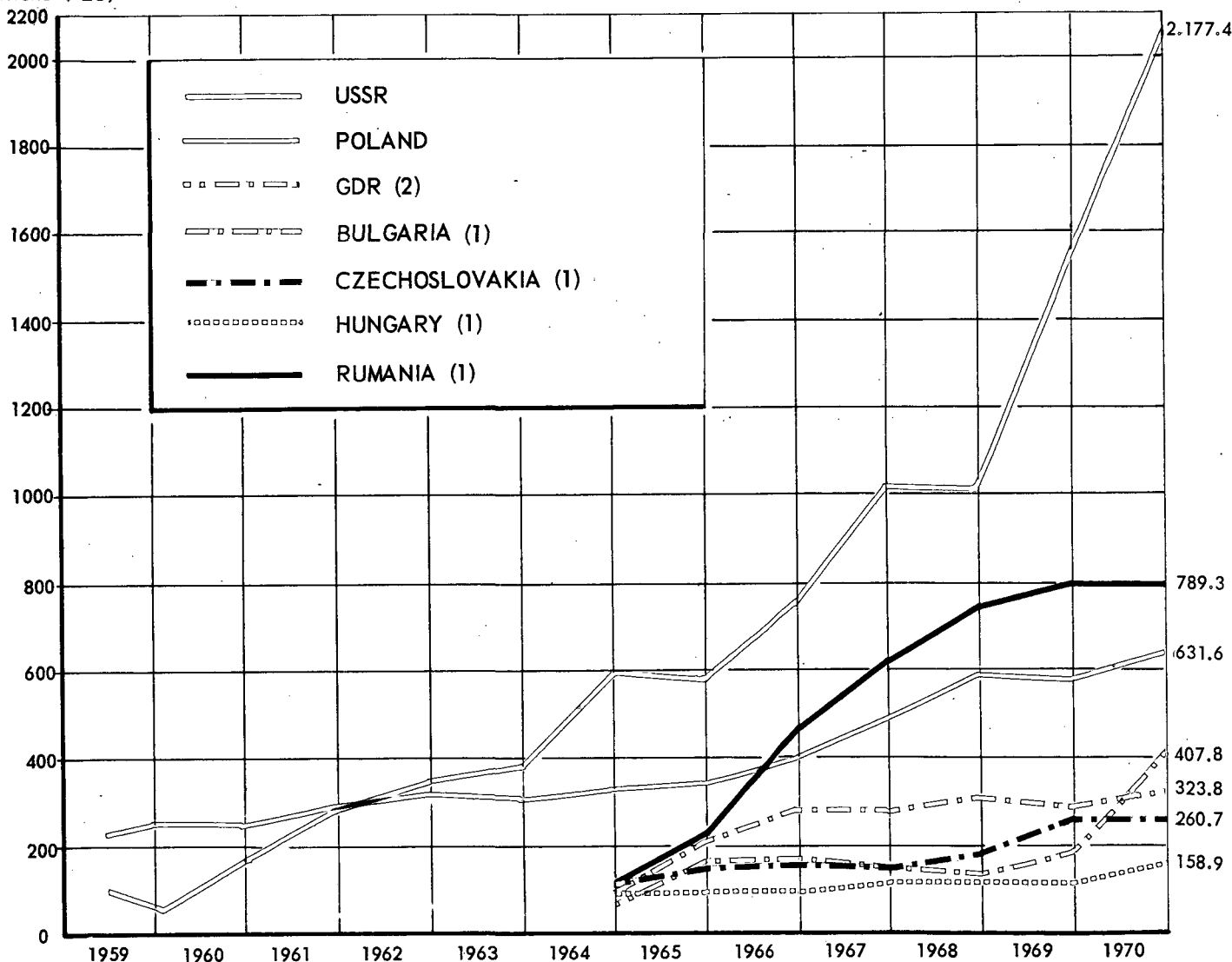
GRAPH 9

ACCUMULATED OUTSTANDING CREDITS TO THE USSR AND
THE EAST EUROPEAN COUNTRIES GUARANTEED BY NATO COUNTRIES
(END OF THE YEAR)

MONTANT CUMULE DES CREDITS EN COURS GARANTIS A L'URSS
ET LES PAYS DE L'EST PAR LES PAYS DE L'OTAN.
(FIN DE CHAQUE ANNEE)

OUTSTANDING CREDITS
CREDITS EN COURS

(Million US \$)
(Millions \$ EU)



NOTES :

(1) For the years 1959-1963 Credits to Rumania, Bulgaria, Czechoslovakia and Hungary were not separately reported.

Pour les années 1959-1963, les crédits consentis à la Roumanie, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie et la Hongrie n'ont pas fait l'objet de rapports séparés.

(2) The intra-German credits have been reported only as from the second half of 1970.

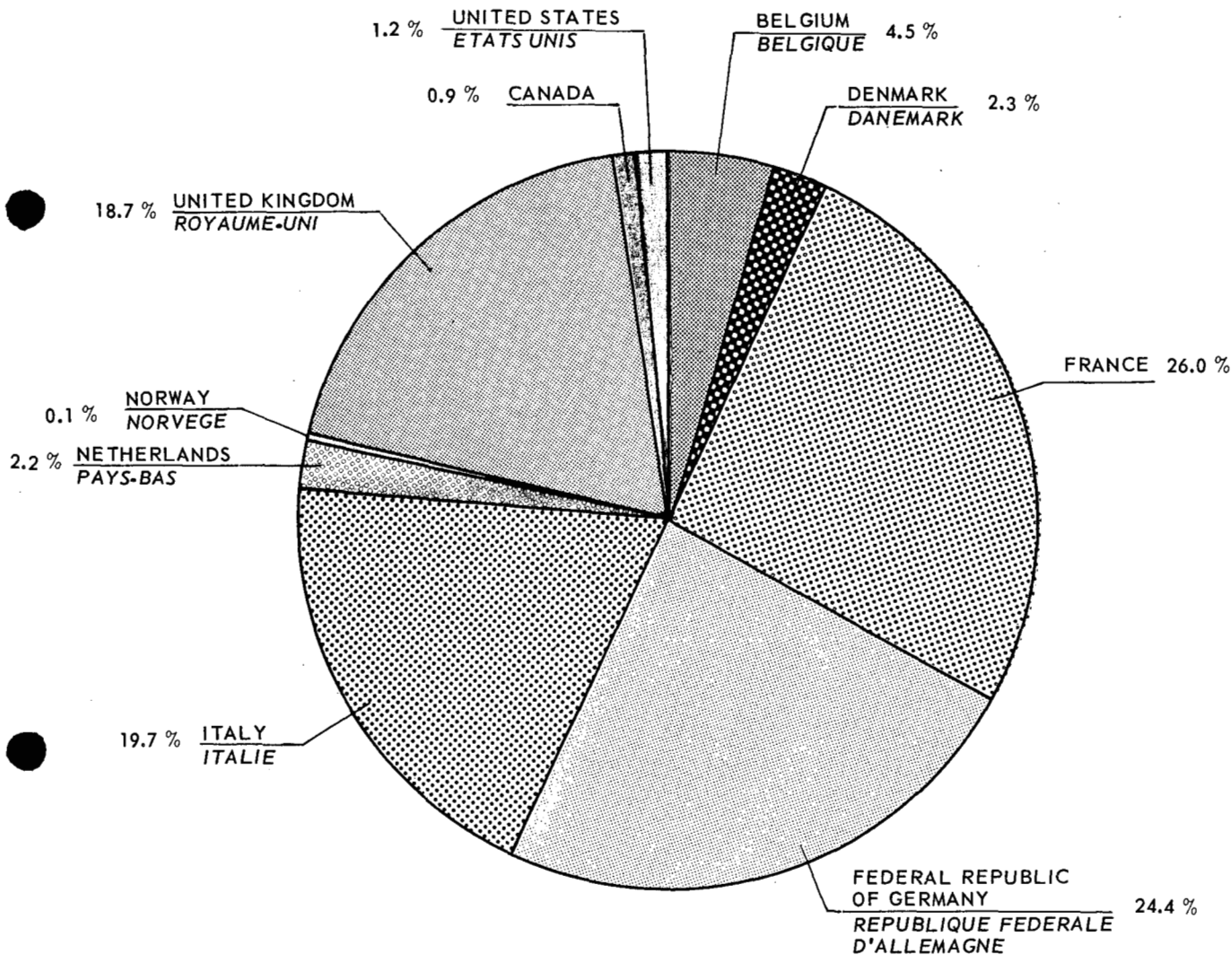
Les crédits intra-Allemands n'ont fait l'objet que depuis la moitié de 1970.

DECLASSIFIED/DECLASSIFIEE - PUBLIC DISCLOSED/MISE EN LECTURE PUBLIQUE

GRAPH 10

SHARE OF THE INDIVIDUAL NATO COUNTRIES IN OUTSTANDING CREDITS
GRANTED TO COMMUNIST COUNTRIES (1) (2)
(31-12-70)

PART DE CHACUN DES PAYS DE L'OTAN DANS LE TOTAL DES CREDITS EN COURS
ACCORDE AUX PAYS COMMUNISTES (1) (2)
(31-12-70)



(1) USSR and Eastern Europe
L'URSS et les pays de l'Est

(2) See also table 11 and 11a,
Voir aussi tableau 11 et 11a,

DECLASSIFIED/DECLASSIFIEE - PUBLIC DISCLOSED/MISE EN LECTURE PUBLIQUE

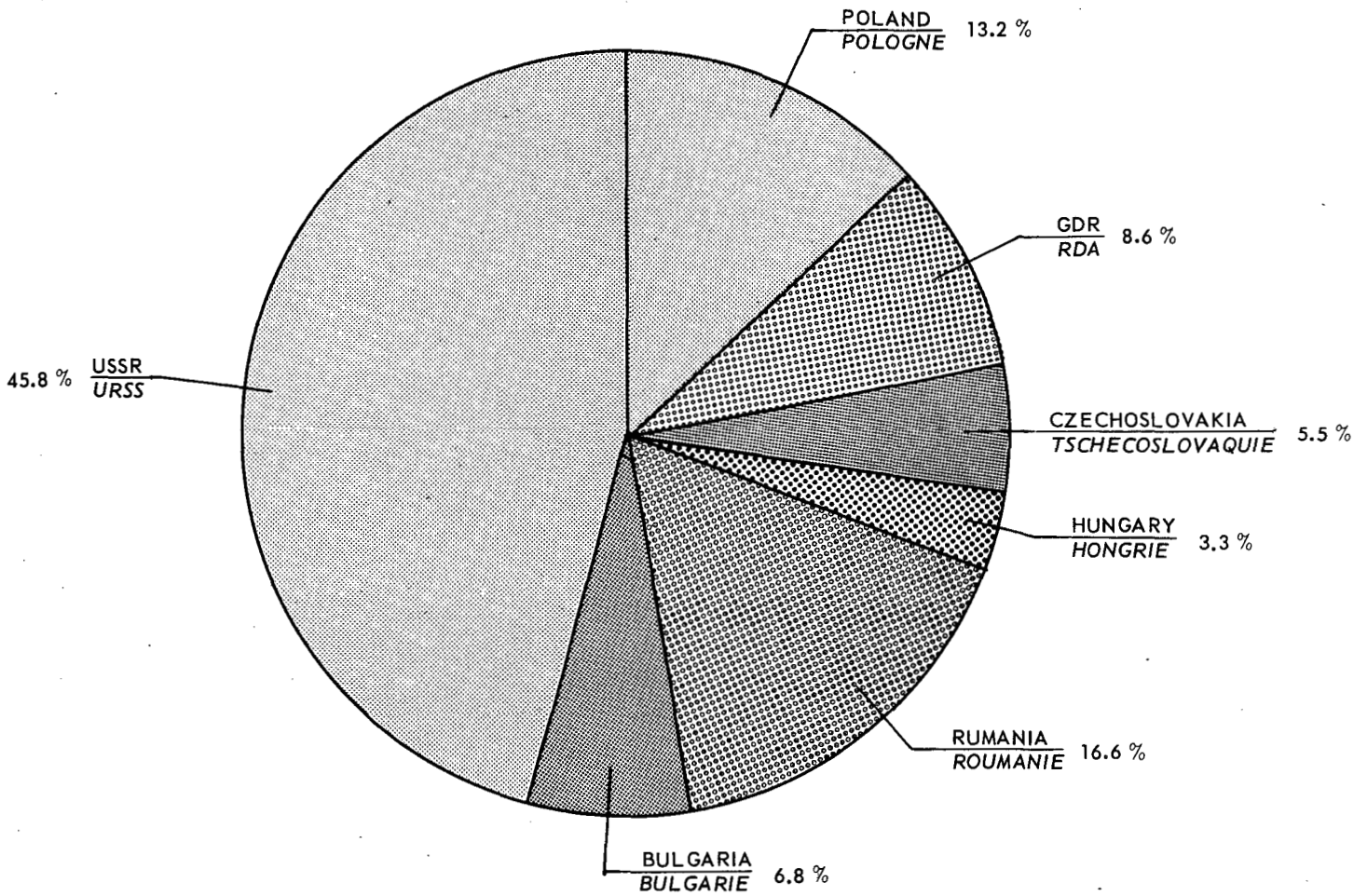
GRAPH 11

SHARE OF COMMUNIST COUNTRIES IN OUTSTANDING CREDITS
GRANTED BY NATO COUNTRIES (1)

(31-12-70)

PART DES PAYS COMMUNISTES DANS LE TOTAL DES CREDITS EN COURS
ACCORDE PAR LES PAYS DE L'OTAN (1)

(31-12-70)



(1) See also tables 11a and 12,
Voir aussi tableaux 11a et 12,

DECLASSIFIED/DECLASSIFIEE - PUBLIC DISCLOSED/MISE EN LECTURE PUBLIQUE

Table 1

NEW CREDITS GRANTED BY NATO COUNTRIES TO THE USSR AND
EASTERN EUROPE

NOUVEAUX CREDITS GARANTIS A L'URSS ET AUX PAYS DE L'EST

(in million US \$)

(en millions EU \$)

	Up to 5 years Jusqu'à 5 ans	Over 5 years Plus de 5 ans	Grand total
(0)	(1)	(2)	(3)
1965	529.8	189.4	719.2
1966	591.0	368.8	959.8
1967	522.6	564.3	1.086.9
1968	533.4	432.7	966.1
1969	473.8	944.3	1.418.1
1970	489.4*	771.7	1.241.1
TOTAL	3.120.0	3.271.2	6.391.2

* The 1970 figure comprises for the first time inter-German credits amounting to \$ 20.9 m.

Le chiffre de l'année 1970 comprend pour la première fois les crédits inter-allemands dont le montant s'élève à \$ 20.9 m.

Table 2(a)

NEW CREDITS GRANTED BY NATO COUNTRIES TO THE USSR

NOUVEAUX CREDITS GARANTIS A L'URSS

(in million US \$)

(en millions EU \$)

	Up to 5 years Jusqu'à 5 ans	Over 5 years Plus de 5 ans	Grand total
(0)	(1)	(2)	(3)
1965	74.1	13.3	87.4
1966	121.1	163.0	284.1
1967	142.5	293.9	436.4
1968	89.5	168.0	257.5
1969	28.0	667.0	695.0
1970	68.5	586.9	655.4
TOTAL	523.7	1.892.1	2.415.8

N A T O C O N F I D E N T I A L

ANNEX VI to
C-M(72)13

TABLE 2(b)

NEW CREDITS GRANTED BY MEMBER COUNTRIES TO EASTERN EUROPEAN COUNTRIES SINCE 1965
NOUVEAUX CREDITS ACCORDES PAR LES PAYS MEMBRES AUX PAYS DE L'EST DEPUIS 1965

(million US \$ - en millions EU \$)

	POLAND/POLOGNE			GDR/RDA			BULGARIA/BULGARIE		
	Up to 5 years Jusqu'à 5 ans	Over 5 years Plus de 5 ans	Total	Up to 5 years Jusqu'à 5 ans	Over 5 years Plus de 5 ans	Total	Up to 5 years Jusqu'à 5 ans	Over 5 years Plus de 5 ans	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1965	112.4	12.9	125.3	99.3	26.9	126.2	130.2	0.1	130.3
1966	126.6	36.0	162.6	65.8	-	65.8	79.8	36.4	116.2
1967	93.1	142.2	235.3	34.6	-	34.6	23.5	23.3	46.8
1968	153.9	59.6	213.5	30.2	0.3	30.5	56.0	49.6	105.6
1969	74.9	79.8	154.7	102.8	2.5	105.3	65.0	50.0	115.0
1970	79.5	31.4	110.9	101.2 (1)	16.7	117.9	36.3	58.5	94.8
	CZECH./TCHEC.			HUNGARY/HONGRIE			RUMANIA/ROUMANIE		
	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
1965	46.1	12.9	59.0	30.1	10.2	40.3	37.6	113.1	150.7
1966	23.9	20.8	44.7	20.1	1.5	21.6	153.7	111.1	264.8
1967	32.7	18.0	50.7	54.4	-	54.4	141.8	86.9	228.7
1968	53.7	22.1	75.8	19.4	25.9	45.3	130.7	107.2	237.9
1969	79.9	52.4	132.3	30.0	3.7	33.7	93.2	88.9	182.1
1970	41.1	5.3	46.4	43.1	27.0	70.1	99.7	45.9	145.6

N A T O C O N F I D E N T I A L

ANNEX VI to
C-M(72)13

-14-

Foot note to Table 2(b)

- (1) This amount includes for the first time inter-German credits extended during 1970; it is therefore not comparable with the amounts granted in the previous years.
- (1) Ce montant comprend pour la première fois des crédits accordés par la RFA à la RDA pour 1970. Il ne peut dès lors être comparé aux montants accordés pendant les années précédentes.

N A T O C O N F I D E N T I A L

-14-

N A T O C O N F I D E N T I A LANNEX VI to
C-M(72)15TABLE 3PERCENTAGE SHARE IN NEW CREDITS GRANTED TO THE USSR AND THE EASTERN EUROPEAN COUNTRIES, 1965 - 1970PART EN POURCENTAGE DES NOUVEAUX CREDITS GARANTIS A L'URSS ET AUX PAYS DE L'EST 1965-1970

(in percentages - en pourcentages)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
	Poland/ Pologne	GDR/RDA	Czech./ Tchec.	Hungary/ Hongrie	Rumania/ Roumanie	Bulgaria/ Bulgarie	Total East Europe	USSR/ URSS	Total
(0)							Total Europe de l'Est		
1965	17.4	17.5	8.2	5.6	21.0	18.1	87.8	12.2	100.0
1966	16.9	6.9	4.7	2.3	27.5	12.1	70.4	29.6	100.0
1967	21.6	3.2	4.7	5.0	21.0	4.3	59.8	40.2	100.0
1968	22.1	3.2	7.8	4.7	24.6	10.9	73.3	26.7	100.0
1969	10.9	7.4	9.3	2.4	12.8	8.1	51.0	49.0	100.0
1970	9.1	7.9	3.8	5.7	11.9	7.8	46.3	53.7	100.0

ANNEX VI to
C-M(72)13

Footnote to Table 3

In calculating the percentages the inter-German credits which have for the first time been reported as of end 1970 have not been taken into account in order to assure comparability with earlier years. If these credits are included the 1970 share of the GDR is 9.6%.

Tableau 3

En calculant les pourcentages, les crédits accordés par la RFA à la RDA qui, pour la première fois, ont été déclarés fin 1970, n'ont pas été pris en considération pour assurer ainsi une comparaison possible avec les années précédentes. Si ces crédits sont inclus, la part de la RDA pour 1970 s'élève à 9.6%.

TABLE 4

SHARE OF CREDITS OF OVER 5 YEARS IN TOTAL AMOUNT OF NEW
CREDITS (1965-1970) AND IN TOTAL AMOUNT OF CREDITS
OUTSTANDING AT 31.12.70

PART DES CREDITS DE PLUS DE CINQ ANS DANS TOUS LES
NOUVEAUX CREDITS (1965-1970)

(in percentages - en pourcentages)

	USSR URSS	Eastern Europe L'Europe de l'Est
	(1)	(2)
1965	15.2	27.9
1966	57.4	30.5
1967	67.3	41.6
1968	65.2	37.4
1969	96.0	38.3
1970	89.5	31.6

TABLE 4(a)

SHARE OF OVER 5 YEAR CREDITS IN TOTAL AMOUNT OF
CREDITS OUTSTANDING AT 31.12.70

PART DES CREDITS DE PLUS DE 5 ANS DANS TOUS LES
CREDITS EN COURS AU 31.12.70

(in percentages - en pourcentages)

USSR URSS	87.3
Eastern Europe Europe de l'Est	46.5
Poland Pologne	64.5
GDR RDA	6.8
Bulgaria Bulgarie	54.4
Czechoslovakia Tchecoslovaquie	44.1
Hungary Hongrie	42.5
Rumania Roumanie	51.1

N A T O C O N F I D E N T I A LANNEX VI to
C-M(72)13TABLE 5ACCUMULATED OUTSTANDING CREDITS(1) TO THE USSR AND THE EAST EUROPEAN COUNTRIES
GUARANTEED BY NATO COUNTRIESMONTANT CUMULE DES CREDITS EN COURS GARANTIS A L'URSS ET AUX PAYS DE L'EST
PAR LES PAYS DE L'OTAN

(in million US \$ - en million \$ EU)

Year Année	Poland(2) .Pologne	GDR RDA	Bulgaria Bulgarie	Czech. Tchec.	Hungary Hongrie	Rumania Roumanie	E. Europe Pays de l'Est	USSR URSS	Grand Total
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
31.7.59	226.7	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.e.	235.9	90.4	326.3
31.1.60	255.3	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	303.0	52.1	355.1
31.1.61	246.0	141.1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	353.2	167.9	521.1
31.12.61	288.9	41.6	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	474.3	277.5	813.8
31.12.62	318.7	60.0	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	558.7	340.5	899.2
31.12.63	303.6	44.9	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	649.6	374.8	1,024.4
31.12.64	322.5	64.9	93.5	110.2	84.5	108.6	784.2	589.7	1,373.9
31.12.65	341.3	162.2	207.6	152.5	98.8	226.2	1,188.6	577.7	1,766.3
31.12.66	395.9	169.0	284.8	165.9	92.0	463.8	1,573.4	749.4	2,320.8
31.12.67	488.2	144.2	281.0	152.0	117.1	626.7	1,809.2	1,017.4	2,826.6
31.12.68	585.1	129.4	315.3	180.5	119.3	748.5	2,078.1	1,105.8	3,183.9
31.12.69	585.4	183.6	289.8	267.3	118.2	791.8	2,230.1	1,545.5	3,775.6
31.12.70	631.6	407.8(3)	323.8	260.7	158.9	789.3	2,572.1	2,177.4	4,749.5

For footnotes please see following page
is: page suivanteN A T O C O N F I D E N T I A L

ANNEX VI to

C-M(72)13

Footnotes to Table 5

- (1) "Outstanding Credits" comprise all credits opened including the part which has not yet been drawn, but net of reimbursements.
- (2) The amounts outstanding in Poland comprise government-to-government-credits granted by the United States. By the end of 1970 these credits amounted to 57.0 m. or 9% of the total amount of credits granted to Poland. These credits are slowly being amortized; future interest on these credits for the first time been included in 1970.
- (3) The inter-German credits are for the first time included in the amount of outstanding credits by the end of 1970. The figure for that year is therefore not comparable with those of the earlier years.

Tableau 5

- (1) "Les crédits en cours" comprennent tous les crédits accordés en tenant compte de ceux qui n'ont pas encore été tirés mais nets de remboursements.
- (2) Les montants en cours pour la Pologne, comprennent les crédits inter-gouvernementaux accordés par les Etats-Unis. A la fin de 1970, ces crédits s'élevaient à 57.0 m ou 9% du total des crédits accordés à la Pologne. Ces crédits ont été amortis lentement. Les intérêts futurs pour ces crédits ont été, pour la première fois, inclus en 1970.
- (3) Les crédits de la RFA à la RDA ont été pour la première fois inclus dans le montant des crédits en cours à la fin de 1970. Le chiffre de cette année n'est dès lors pas comparable avec ceux des années précédentes. Effet net des crédits à l'exportation sur la balance des paiements pour la deuxième moitié de 1970.

N A T O C O N F I D E N T I A LANNEX VI to
C-M(72)13TABLE 6CALENDAR OF FUTURE YEARLY SERVICE PAYMENTS (1971-1978)CALENDRIER DU SERVICE DE LA DETTE DANS LE FUTUR
(1971-1978)

(in million \$)

	Total Credits Out- standing at 31.12.70 Total des crédits en cours en 31.12.70	Percent -age Share Part en pour- cent- ages	Future Service Payments Service de la dette dans le futur								Unspec- ified non specif -lée
			1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978 and after et après	
Poland/Pologne	631.6*	13.3	138.873	120.603	96.230	71.252	55.600	46.499	36.747	61.806	3.993
GDR/RDA	407.8	8.6	109.545	79.932	73.370	53.742	46.927	30.086	8.765	5.330	95
Bulgaria/Bulgarie	323.8	6.8	94.352	73.160	43.973	31.075	24.210	15.576	12.282	29.067	92
Czech./Tzech.	260.7	5.5	69.576	55.050	47.433	35.353	25.959	14.376	6.007	6.847	52
Hungary/Hongrie	158.9	3.3	34.682	24.688	23.138	21.011	16.769	12.316	9.212	17.125	11
Rumania/Roumanie	789.3	16.6	197.313	158.094	134.253	104.147	78.196	52.927	32.963	31.394	
Total East Europe/ Europe de l'Est	2,572.1	54.2	644.341	511.527	418.397	316.580	247.661	171.780	105.976	151.569	
USSR/URSS	2,177.4	45.8	310.231	271.270	244.820	230.412	219.407	186.893	165.784	548.576	
TOTAL	4,749.5	100.0	954.572	782.797	663.217	546.992	467.068	358.673	271.760	700.145	4,243

* From which \$57.0 are government-to-government credits/ Parmi lesquels \$57.0 sont des crédits de gouvernement à gouvernement

N A T O C O N F I D E N T I A L

N A T O C O N F I D E N T I A LANNEX VI to
C-M(72)13TABLE 7

ACCUMULATED AMOUNT OF FUTURE SERVICE PAYMENTS IN 1971-75, 1976-77, 1978 AND THEREAFTER
TOTAL CUMULE DU SERVICE DE LA DETTE DANS LE FUTUR, EN 1971-75, 1976-77, 1978 ET APRES

	Credits out- standing at 31.12.70 Crédits en cours en 31.12.70	Future Service Payments Service de la dette dans le futur in million US \$ en millions \$ EU				(2) as % of (1) (2) comme % de (1)	(3) as % of (1) (3) comme % de (1)	(4) as % of (1) (4) comme % de (1)
		1971-75	1976-77	1978 and after 1978 et après	(5)			
(0)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	
USSR/URSS	2.177.4	1.276.1	352.7	548.6	58.6	16.2	25.2	
East Europe/ Europe de l'Est	2.572.1	2.138.5	277.8	155.8	83.1	10.8	6.1	
Poland/Pologne	631.6	482.6	83.2	65.8	76.4	13.2	10.4	
GDR/RDA	407.8	363.3	39.1	5.4	89.1	9.6	1.3	
Bulgaria/Bulgarie	323.8	266.8	27.8	29.2	82.4	8.6	9.0	
Czech./Tzech.	260.7	233.5	20.3	6.9	89.6	7.8	2.6	
Hungary/Hongrie	158.9	120.3	21.5	17.1	75.7	13.5	10.8	
Rumania/Roumanie	789.3	672.0	85.9	31.4	85.1	10.9	4.0	
TOTAL	4.749.5	3.414.6	630.5	704.4	71.9	13.3	14.8	

TABLE 8

NET BALANCE OF PAYMENTS EFFECT OF EXPORT CREDITS IN THE
SECOND HALF OF 1970

EFFET NET DES CREDITS A L'IMPORTATION SUR LA BALANCE DES
PAIEMENTS POUR LA DEUXIEME MOITIE DE 1970

(in million US \$)

	Drawings Tirages	Service Payments Service de la dette	Net Effect (1)-(2)
(0)	(1)	(2)	(3)
USSR/URSS	309.7	118.1	+ 191.6
East Europe Europe de l'Est	276.7	260.8	+ 15.9
GDR/RDA	65.7	36.3	+ 29.4
Czech./Tzech.	42.8	29.4	+ 13.4
Poland/Pologne	65.7	55.5	+ 10.2
Hungary/Hongrie	14.1	16.2	- 2.1
Bulgaria/Bulgarie	34.5	38.3	- 3.8
Rumania/Roumanie	53.9	85.1	- 31.2

N A T O C O N F I D E N T I A L

Table 9

ANNEX VI to
C-M(72)13DRAWN CREDITS AND EXPORTS IN THE SECOND HALF OF 1970
CREDITS TIRES ET EXPORTATIONS PENDANT LE DEUXIEME SEMESTRE 1970USSR/URSS

Exporting countries guaranteeing credits	Drawings by the USSR	Exports to the USSR	(million US \$)	
			(1) in Share of (1) in (2) - in %	(2) in Part de (1) dans (2) - en pourcentage
Pays exportateurs garantissant les crédits		Exportations destinées à L'URSS		
(0)	(1)	(2)	(3)	
France	89,57	138,09	64,9%	
Fed. Rep. Germany Rép. Féd. Allemagne	102,00	207,18	49,2%	
Italy Italie	72,64	134,22	54,1%	
United Kingdom Royaume-Uni	36,84	115,86	31,8%	
Canada	8,70	38,25	22,7%	
TOTAL	309,75	633,60	48,9%	

N A T O C O N F I D E N T I A L

N A T O C O N F I D E N T I A L

Table 10

ANNEX VI to
3-M(72)13

DRAWN CREDITS AND EXPORTS IN THE SECOND HALF OF 1970

CREDITS TIRES ET EXPORTATIONS PENDANT LE DEUXIEME SEMESTRE 1970

EASTERN EUROPE/EUROPE DE L'EST

Exporting countries guaranteeing credits	Drawings by the East European countries	Exports to Eastern Europe	Share of (1) in (2) - in percentages	
			(0)	(3)
Pays exportateurs garantissant les crédits	Tirages par les pays de l'Europe de l'Est	Exportations des- tinées à l'Europe de l'Est	Part de (1) dans (2) - en pourcentage	(millions \$ EU) (million US \$)
Denmark Danemark	13,93	42,24	33,0%	
France	112,71	185,10	60,9%	
Fed. Rep. Germany Rép. Féd. Allemagne	60,22	783,25(1)	7,7%	
Italy Italie	32,21	204,78	15,7%	
Netherlands Pays-Bas	4,76	84,69	5,6%	
Norway Norvège	2,10	21,03	10,0%	
United Kingdom Royaume-Uni	46,67	181,20	25,8%	
Canada	4,09	18,21	22,5%	
TOTAL	276,69	1,520,50	18,2%	

(1) Including intra-German exports/les exportations inter-allemandes sont
inclus

N A T O C O N F I D E N T I A L

N A T O C O N F I D E N T I A LANNEX VI to
C-M(72)13TABLE 11SHARE OF THE INDIVIDUAL NATO COUNTRIES IN OUTSTANDING CREDITS GUARANTEED TO THE USSR
AND EACH OF THE EASTERN EUROPEAN COUNTRIESPART DE CHACUN DES PAYS DE L'OTAN DANS LES CREDITS EN COURS GARANTIS A L'URSS
ET AUX PAYS DE L'EST (31.12.70)

(in percentages - en pourcentages)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
	USSR/ URSS	Poland/ Pologne	GDR/ RDA	Czech/ Tchécos.	Hungary/ Hongrie	Rumania/ Roumanie	Bulgaria/ Bulgarie	Total Eastern Europe	Grand Total
Belgium/Belgique	0.2	3.5	12.0	4.1	10.6	9.1	10.5	8.0	4.5
Denmark/Danemark	0.7	13.1	0.8	0.7	0.3	0.2	0.6	3.6	2.3
France	27.7	18.1	27.9	19.7	12.8	22.2	47.6	24.4	26.0
Federal Republic of Germany/République Fédérale d'Allemagne	25.8	10.3	38.1(1)	24.0	15.1	33.1	9.6	23.3	24.4
Italy/Italie	26.5	17.2	3.3	23.6	16.6	11.7	17.6	14.0	19.7
Netherlands/Pays-Bas	1.0	0.6	2.9	13.6	-	2.1	3.5	3.0	2.2
Norway/Norvège	-	0.2	0.2	0.0	-	-	11.3	0.3	0.1
United Kingdom/ Royaume Uni	17.5	25.6	14.8	14.1	40.1	20.3	8.3	19.8	18.7
Canada	0.6	2.4	-	0.2	4.0	0.3	1.0	1.1	0.9
United States/ Etats Unis	-	9.0(2)	-	-	0.5	1.0	0.0	2.5	1.2
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

For footnotes, see following page/Renvois page suivante

N A T O C O N F I D E N T I A L

ANNEX VI to
C-M(72)13

-27-

Footnotes to Table 11

- (1) This figure represents credits which according to the recognised special status of inter-German trade are not regarded as export credits in the usual sense.
- (1) Ce chiffre représente des crédits qui selon le statut spécial reconnu des échanges inter-allemands ne sont pas considérés comme des crédits à l'exportation entendus dans le sens habituel.

(2) Government to government credits

(2) Crédits de gouvernement à gouvernement

N A T O C O N F I D E N T I A LANNEX VI to
C-M(72)13TABLE 11 aINDIVIDUAL NATO COUNTRIES OUTSTANDING CREDITS TO COMMUNIST COUNTRIES(31.12.1970)CREDITS EN COURS OCTROYES AUX PAYS COMMUNISTES PAR CHACUN DES PAYS DE L'OTAN(31.12.1970)

(in million US \$ - en millions E.U. \$)

(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
	Poland/ Pologne	GDR/ RDA	Czech/ Tchéc.	Hungary/ Hongrie	Rumania/ Roumanie	Bulgaria Bulgarie	E. Europe Pays de l'Est	USSR URSS	Grand total
Belgium/Belgique	21.8	49.1	10.7	16.8	72.3	34.1	204.8	5.0	209.8
Denmark/Danemark	83.0	3.5	1.7	0.5	1.6	2.0	92.3	15.7	108.0
France	114.6	113.6	51.4	20.3	175.1	154.2	629.2	604.1	1233.3
Federal Republic/ Rép. Fédérale d'Allemagne	64.8	155.4 ⁽²⁾	62.5	23.9	261.4	31.0	599.1	560.7	1159.8
Italy/Italie	108.7	13.5	61.5	26.5	92.1	56.9	359.2	574.5	933.7
Netherlands/Pays-Bas	3.4	11.6	35.4	-	16.7	11.2	78.3	22.2	100.5
Norway/Norvège	1.6	0.9	0.1	-	-	4.3	6.9	-	6.9
United Kingdom/ Royaume Uni	161.4	60.3	36.8	63.8	160.0	26.7	509.0	381.1	890.1
Canada	15.4	-	0.4	6.3	2.0	3.1	27.3	14.0	41.3
United States/ Etats Unis	57.0	-	-	0.8	8.0	0.0	65.9	-	65.9
TOTAL	631.6	407.8	260.7	158.9	789.3	323.8	2572.1 ⁽¹⁾	2177.4	4749.5 ⁽¹⁾

For footnotes, see following page/Renvois page suivante

N A T O C O N F I D E N T I A L

ANNEX VI to
C-M(72)13

-29-

Footnotes to Table 11 a

- (1) Due to rounding totals may not add up.
- (1) Les totaux ne correspondent pas à la somme des parties constituantes par suite de l'arrondissement des chiffres.
-
- (2) This figure represents credits which according to the recognised special status of inter-German trade are not regarded as export credits in the usual sense.
- (2) Ce chiffre représente des crédits qui selon le statut spécial reconnu des échanges inter-allemands ne sont pas considérés comme des crédits à l'exportation entendus dans le sens habituel.

N A T O C O N F I D E N T I A L

ANNEX VI to
C-M(72)12

TABLE 12

SHARE OF COMMUNIST COUNTRIES IN THE OUTSTANDING CREDITS GRANTED BY THE INDIVIDUAL NATO COUNTRIES
(AT 31.12.70) (1)PART DES PAYS COMMUNISTES DANS LES CREDITS EN COURS GARANTIS PAR CHACUN DES PAYS DE L'OTAN
(AU 31.12.70) (1)

	In percentages/En pourcentage									
	(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
	Poland/ pologne	GDR/ RDA	Czech. Tchecos.	Hungary/ Hongrie	Rumania/ Roumanie	Bulgaria/ Bulgarie	East Europe/ Europe de l'Est	USSR/ URSS	Grand total	
Belgium/Belgique	10.4	23.4	5.1	8.0	34.4	16.3	97.6	2.4	100.0	
Denmark/Danemark	76.8	3.2	1.6	0.5	1.4	1.9	85.4	14.6	100.0	
France	-9.3	9.2	4.2	1.6	14.2	12.5	51.0	49.0	100.0	
Federal Republ. of Germany/ Republique d'Allemagne	-5.6	13.4	5.4	2.1	22.5	2.7	51.7	48.3	100.0	
Italy/Italie	11.7	1.4	6.6	2.8	9.9	6.1	38.5	61.6	100.0	
Netherlands/ Pays-Bas	3.4	11.5	35.2	-	16.6	11.2	77.9	22.1	100.0	
Norway/Norvège	22.8	12.9	1.8	-	-	62.5	100.0	-	100.0	
United Kingdom/ Royaume Uni	18.1	6.8	4.1	7.2	18.0	3.0	57.2	42.8	100.0	
Canada	37.2	-	1.0	15.3	5.0	7.5	66.0	34.0	100.0	
United States/ Etats-Unis	86.5	-	-	1.2	12.2	0.1	100.0	-	100.0	
TOTAL	13.2	8.6	5.5	3.3	16.6	6.8	54.2	45.8	100.0	

For footnotes, see following page - Renvois page suivante

N A T O C O N F I D E N T I A L

ANNEX VI to
C-M(72)13

-31-

Footnote to Table 12

- (1) Due to rounding totals may not add up. All outstanding credits are officially backed private credits except in the case of Poland, where \$57.0 m. are government-to-government credits extended by the United States before 1959. These credits represent 9% of all reported credits to Poland and 1.2% of the credits to the USSR and Eastern Europe. The officially backed private credits to Poland alone represent 12% of all credits to these countries.
- (1) Les chiffres ayant été arrondis; les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des parties qui les constituent. Tous les crédits en cours sont des crédits privés officiellement garantis sauf dans le cas de la Pologne où, \$57,0 m. sont des crédits inter-gouvernementaux accordés par les Etats-Unis avant 1959. Ces crédits représentent 9% de tous les crédits déclarés à la Pologne et 1,2% des crédits accordés à l'URSS et à l'Europe de l'Est. Les crédits privés, officiellement garantis, uniquement à la Pologne représentent 12% de tous les crédits à ces pays.